

RAPPORT

FINANCIER

20

22

**Fondation
de
France**

La Fondation
de toutes les causes

FINANCIER 2022

RAPPORT

Sommaire

1^{er} réseau de philanthropie en France	3
Éditorial d'Yves Perrier	4
Indicateurs clés	5
Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice 2022	6
Comptes annuels	10
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels	28
Gestion financière	31

1^{er} réseau de philanthropie en France

La philanthropie joue un rôle moteur pour contribuer à construire un monde plus apaisé, solidaire et durable. Forte de cette conviction, la Fondation de France encourage chacun à s'engager pour l'intérêt général. Sa mission: accompagner toutes les envies d'agir et les transformer en actions efficaces, dans tous les domaines de l'intérêt général.

Chiffres clés

977

fondations
abritées

dont

55

fondations abritées
créées en 2022

649 921

donateurs actifs durant
ces quatre dernières années

573

bénévoles

6

fondations
régionales

235

salariés

70

entreprises
partenaires

La Fondation de France et les fondations qu'elle abrite ont consacré

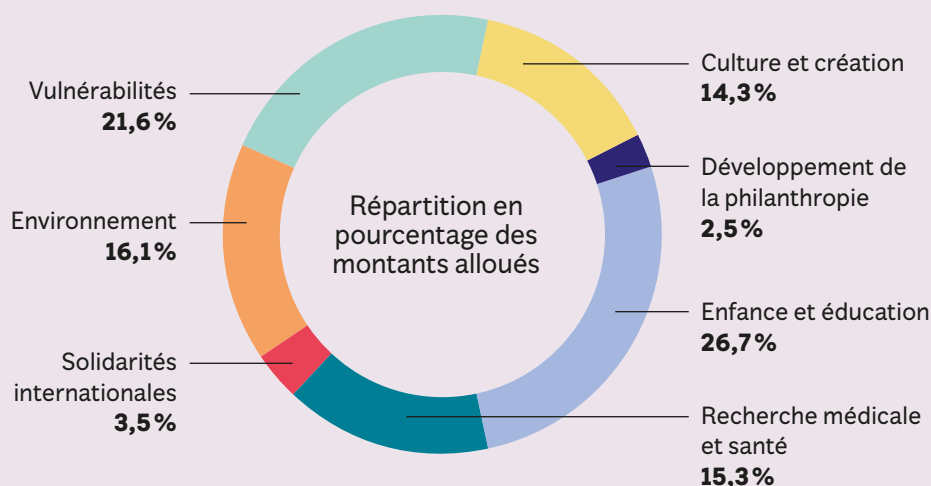
277

millions d'euros

à la mise en œuvre de

12 168

projets d'intérêt général



Depuis 50 ans, la Fondation de France et les fondations qu'elle abrite ont soutenu plus de 200 000 projets dans tous les domaines de l'intérêt général.

« Concilier agilité et rigueur de gestion face aux nouveaux enjeux »



Yves Perrier

Trésorier

Après une année 2021 bouleversée par la crise liée au Covid-19, 2022 aura elle aussi été le théâtre de grands défis à relever. Sur le plan géopolitique, avec le retour de la guerre en Europe. Sur le plan écologique, avec les effets du changement climatique

qui ont donné lieu à des épisodes de sécheresse, de canicule et à la multiplication des incendies et des inondations. Mais aussi sur le plan social, avec les effets de l'inflation qui ont accru les situations de précarité.

En dépit de ce contexte difficile, la Fondation de France a accéléré son activité.

« En dépit du contexte difficile, la Fondation de France a accéléré son activité. »

Elle a soutenu plus de 12 000 projets pour un montant total de 277 millions d'euros, soit une augmentation de 41 % par rapport à 2021. Ces bons résultats lui ont permis d'intervenir dans tous les domaines de l'intérêt général : solidarité envers la population ukrainienne touchée par la guerre, aide aux personnes vulnérables, financement de la recherche médicale ou encore soutien et accompagnement de pratiques d'agriculture durable pour protéger la planète. Ces actions ont été mises en œuvre en France comme à l'international pour répondre aux situations d'urgence et construire dans la durée les bases d'un monde plus juste, solidaire et apaisé.

L'ensemble de ces actions a été rendu possible grâce à l'engagement des

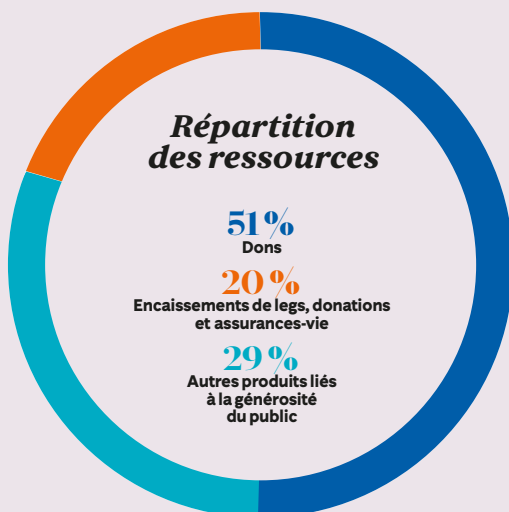
fondations abritées et à la confiance renouvelée des donateurs. Après une année 2021 déjà marquée par une très forte mobilisation, 2022 enregistre une augmentation des dons de 38 %. Au total, l'ensemble des dons s'élève à 185 millions d'euros dont 16 millions d'euros collectés pour « Solidarité Ukraine » et 10 millions d'euros recueillis lors de « Z Event », une opération de collecte innovante menée en partenariat avec un site internet de jeux de rôle en réseau. Signe d'une gestion rigoureuse des frais de fonctionnement, 90 % des ressources collectées ont été employées aux missions sociales de la Fondation de France, taux en amélioration de près de 3 points.

La volonté de s'engager pour l'intérêt général s'est aussi concrétisée par la création de 55 nouvelles fondations abritées, portant le nombre total de celles-ci à 977 à fin 2022.

Enfin, la gestion prudente du patrimoine de la Fondation de France et de ses fondations abritées a permis, malgré une baisse marquée des marchés financiers, de limiter la volatilité des actifs et de délivrer des revenus permettant de contribuer aux frais de fonctionnement et d'abonder la mission sociale.

L'ensemble de ces résultats témoignent de la capacité de la Fondation de France à sensibiliser tous les publics aux grandes causes d'intérêt général, mais aussi à concilier agilité et efficacité de gestion face aux nouveaux enjeux. Une rigueur déjà saluée dans le rapport 2021 de la Cour des comptes : *« De manière générale, la Fondation de France dispose d'un excellent rendement de sa collecte, rendement qui s'est encore amélioré avec une croissance des recettes et une maîtrise des dépenses associées à la recherche et aux traitements des dons et libéralités. »*

Indicateurs clés



Les dons s'élèvent à **185 M€** contre 134 M€ en 2021. Ils représentent 51 % des ressources 2022 de la Fondation de France. Deux opérations de collecte exceptionnelles expliquent en partie cette hausse : « Solidarité Ukraine » à hauteur de 16 M€ et « Z Event » à hauteur de 10 M€.

Les encaissements de legs, donations et assurance-vie, y compris les ressources portées à la dotation, ressortent à **73 M€**, en baisse de 54 M€ par rapport à 2021. L'année 2021 avait bénéficié de la réalisation de deux legs exceptionnels acceptés en 2019 et 2020.

Les autres produits liés à la générosité du public s'élèvent à **105 M€**. Ils correspondent principalement aux revenus du patrimoine financier et immobilier et à la consommation de la dotation des fondations abritées à dotation consommable. La part des revenus du patrimoine a diminué par rapport à 2021 de 50 M€ du fait de la contraction des marchés actions et obligataires au titre de l'exercice écoulé. A contrario, les fondations à dotation non pérenne ont consommé leur dotation à hauteur de 63 M€, montant en progression de 52 M€ sur un an.



Les missions sociales se sont élevées à **277 M€** (197 M€ en 2021), soit **90 % des emplois** : 190 M€ pour les actions mises en œuvre par des fondations abritées, 83 M€ pour les actions réalisées dans le cadre des programmes de la Fondation de France et 4 M€ de reversement aux organismes désignés dans le cadre des activités transnationales. La progression de la mission sociale a été soutenue principalement par les fondations abritées avec une augmentation de leurs actions de 40 M€. Par ailleurs, 8 M€ ont été engagés dans le cadre de l'opération « Solidarité Ukraine » et 7 M€ dans le cadre de l'opération « Z Event ».

Les frais de recherche de fonds s'établissent à **11 M€**, restant stables par rapport à 2021. Ils comprennent les frais de réalisation des campagnes d'appels à dons, les coûts de traitement des dons et de réalisation des legs, ainsi que les personnels directement affectés à ces actions.

Les frais de fonctionnement à hauteur de **21 M€** sont en hausse de 3 M€ par rapport à 2021. Ces frais intègrent les frais informatiques, les frais de communication institutionnelle et les frais généraux nécessaires au fonctionnement de la Fondation de France et des fondations abritées.

RAPPORT DE GESTION

sur les comptes 2022

Activité des fondations abritées	7
Activité des « Métiers »	8
Section analytique « Structure et support »	8
Contributions volontaires en nature	9
Résultat de l'exercice	9
Fonds reportés	9
Conclusion et perspectives	9

L'année 2022 aura été marquée par une très grande instabilité qui a pesé à la fois sur l'équilibre géopolitique avec la survenue de la guerre en Ukraine et sur la situation sociale avec le retour de l'inflation qui touche les plus précaires. À cela s'est ajoutée l'inquiétude liée au dérèglement climatique dont les effets visibles n'ont cessé de nous alerter ces derniers mois avec les épisodes de canicule, de sécheresse, les incendies et les inondations...

Pour mieux répondre aux enjeux d'un monde en pleine mutation, et dans lequel la société se fragmente, la Fondation de France a engagé dès 2021 une refonte de la stratégie de ses missions sociales avec pour objectif d'œuvrer à un monde plus apaisé, solidaire et durable.

Malgré le contexte incertain de cette année, les volontés d'agir ont été très fortes et se sont traduites par la création de 55 nouvelles fondations abritées et une augmentation des dons de 27 % (hors opérations d'urgence).

Ainsi, l'activité de la Fondation de France a nettement progressé en 2022, atteignant un niveau d'activité de près de 12 000 projets d'intérêt général accompagnés, pour une enveloppe globale de missions sociales de 277 M€.

Pour rappel, les comptes de la Fondation de France sont structurés au travers des trois sections analytiques suivantes :

- celle des 977 fondations abritées et des activités transnationales (Friends of Fondation de France & Transnational Giving Europe) ;
- celle des « Métiers » correspondant à l'activité des « Programmes » et des « Urgences », à la recherche des fonds et aux frais de fonctionnement directement imputables ;
- celle de « Structure et support » comprenant les frais de fonctionnement général et institutionnel.

Activité des fondations abritées

La progression du nombre de fondations abritées s'est poursuivie en 2022. En effet, à fin décembre, la Fondation de France abrite 977 fondations contre 945 à fin 2021. L'ensemble de ces fondations représente 89 % des fonds propres totaux et 70 % du montant total des missions sociales.

406,3 M€ de ressources réparties de la manière suivante :

- 144,9 M€ de dons, legs et mécénat encaissés contre 124,7 M€ en 2021.
Ce montant comprend les sommes collectées par des organismes européens à destination de bénéficiaires français, qui s'assignent un but analogue à celui de la Fondation de France, via les réseaux Friends of Fondation de France et Transnational Giving Europe à hauteur de 3 M€. Le montant collecté en 2021 était de 3 M€ également ;

- 97,8 M€ d'autres produits liés à la générosité du public contre 96,8 M€ en 2021. Ces ressources comprennent les revenus nets du patrimoine financier et immobilier ainsi que la quote-part de dotation virée au résultat.
Cette quote-part de dotation virée au résultat s'est élevée à 63,5 M€ en 2022, soit 5,7 % de la dotation nette des fondations à dotation consommable, contre 11,1 M€ en 2021.
Enfin, la baisse constatée sur les ressources du patrimoine est liée à la chute des marchés financiers, actions et obligataires, qui a limité la réalisation de plus-values de cession de valeurs mobilières de placement réalisées à l'occasion d'arbitrages sur les allocations. Il est à noter que les fondations abritées à dotation ont bénéficié d'une rémunération de leur compte courant au titre du 2^e trimestre 2022 pour un montant global de 2,4 M€ ;
- 0,8 M€ de produits non liés à la générosité du public, de subventions et d'autres concours publics contre 0,6 M€ en 2021 ;
- 29,8 M€ de reprises de provisions, principalement pour dépréciation des valeurs mobilières de placement. Ce montant est compensé par des dotations de même nature ;
- 133 M€ d'utilisation de fonds dédiés antérieurs contre 91,8 M€ en 2021. Cette utilisation des fonds dédiés est compensée par des reports en fonds dédiés. La variation nette des fonds reportés 2022 (reports moins reprises) ressort en reprise de 0,9 M€.

Les fondations abritées créées en 2022 ont généré un flux additionnel de ressources de 12 M€, dont 6,9 M€ portées à la dotation.

390,4 M€ d'emplois répartis de la façon suivante :

- 194,1 M€ de missions sociales contre 152,2 M€ en 2021. Les fondations abritées créées en 2021 ont généré 10 M€ de missions sociales additionnelles et celles créées en 2022, 0,6 M€.
La part des missions sociales des fondations abritées ayant financé les programmes de la Fondation de France s'est élevée en 2022 à 16,4 M€ contre 13,2 M€ en 2021.
Les versements aux organismes désignés se sont élevés à 4,4 M€ contre 6,6 M€ en 2021. Il s'agit des versements à des organismes via Friends of Fondation de France et Transnational Giving Europe ;
- 0,4 M€ de frais de recherche de fonds contre 0,9 M€ en 2021 ;
- 8,3 M€ de frais de fonctionnement directement imputables aux fondations contre 7 M€ en 2021. Ce poste regroupe principalement les achats et charges externes, les frais d'entretien sur les immeubles de placement et les frais de gestion sur les placements à gestion particulière ;
- 55,4 M€ de dotations aux provisions contre 29,6 M€ en 2021. La dotation 2022 nette des reprises est de 25,6 M€ du fait de la forte dégradation des marchés financiers ;
- 132,2 M€ de report en fonds dédiés de l'exercice contre 135,4 M€ en 2021. Ce report en fonds dédiés est compensé par des utilisations de fonds dédiés.

Par ailleurs, il est à noter que les fondations abritées ont contribué aux financements des charges communes à hauteur de 7 M€, montant en retrait par rapport à 2021 de 0,5 M€.

Fonds propres et fonds dédiés

Les fonds propres des fondations abritées ont diminué de 48,5 M€, passant de 1 557,7 M€ en 2021 à 1 509,2 M€ en 2022. Les ressources de l'exercice portées à la dotation se sont élevées à 11,5 M€.

Les fondations abritées créées en 2022 ont généré une augmentation des fonds propres de 16,3 M€.

Par ailleurs, la consommation nette de dotation des fondations abritées à dotation consommable s'est élevée à 63,5 M€.

Les fondations ont généré au titre de l'exercice 2022 un résultat net global déficitaire de 2,7 M€. Ce déficit net intègre des excédents maintenus au résultat des fondations à dotation pérenne pour 2,6 M€ afin de permettre l'actualisation des dotations pérennes. Cette actualisation de la dotation est effectuée sur la base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation de l'ensemble des ménages, hors tabac, publié par l'INSEE. Le taux retenu pour 2022 est de 5,97 %.

Enfin, les fonds disponibles non engagés à la clôture de l'exercice (fonds dédiés) ressortent à 319,8 M€ en très légère baisse de 3 M€.

Activité des « Métiers »

La section « **Métiers** » regroupe l'ensemble des programmes d'intervention de la Fondation de France, la recherche des fonds et les frais de fonctionnements directement imputables à ces activités.

Les six domaines d'intervention de la Fondation de France sont :

- santé et recherche médicale ;
- transition écologique et solidaire ;
- vulnérabilité et inclusion ;
- culture et société ;
- éducation et enseignement ;
- solidarités internationales et urgences.

135,4 M€ de ressources réparties de la manière suivante :

- 85,3 M€ de dons, legs et mécénat hors « Urgences » en faveur des programmes contre 109,1 M€ en 2021. Pour rappel, l'année 2021 avait bénéficié de l'encaissement de deux legs de montant exceptionnel. En 2022, l'opération de collecte Z Event a permis de collecter au bénéfice d'associations désignées la somme de 10 M€ ;

- 16 M€ de dons « Urgences » contre 0,9 M€ en 2021. En 2022, suite au déclenchement de la guerre en Ukraine, une opération « Solidarité Ukraine » a été initiée ;
- 0,6 M€ d'autres produits liés à la générosité du public contre 1,2 M€ en 2021 ;
- 0,2 M€ de produits non liés à la générosité du public, de subventions, d'autres concours publics et de reprises de provisions ;
- 33,3 M€ d'utilisation de fonds dédiés antérieurs dont 6,8 M€ liés aux « Urgences » contre 26,1 M€ en 2021. Cette utilisation des fonds dédiés est compensée par des reports en fonds dédiés.

139,3 M€ d'emplois répartis de la manière suivante :

- 83,1 M€ de missions sociales dont 14,9 M€ pour les « Urgences » contre 44,9 M€ en 2021. Dans le cadre de l'opération « Solidarité Ukraine » 8 M€ ont été engagés sur 2022. Par ailleurs, 5,8 M€ ont été versés en 2022 pour la reconstruction de la cathédrale Notre-Dame de Paris contre 1,3 M€ en 2021. Enfin, 7,1 M€ ont été versés suite à l'opération de collecte Z Event ;
- 10,6 M€ de frais de recherche de fonds contre 9,9 M€ en 2021. Les frais directs de collecte 2022 se sont élevés pour l'opération « Solidarité Ukraine » à 0,5 M€ et pour l'opération Z Event à 0,2 M€ ;
- 45,6 M€ de report en fonds dédiés contre 48,9 M€ en 2021. La variation nette des fonds dédiés 2022 (reports moins reprises) ressort en report de 12,3 M€.

Par ailleurs, il est à noter que les programmes de la Fondation de France ont contribué au financement des charges communes pour un montant net de 7,6 M€.

Fonds dédiés & Résultat

Les fonds dédiés à la clôture de l'exercice s'élèvent à 106,7 M€ en hausse de 12,2 M€, dont 2,7 M€ pour l'opération Z Event.

La part des fonds dédiés relative aux programmes d'« Urgences » s'élève à 26,9 M€ en augmentation de 1,7 M€ dont 8 M€ liés à l'opération « Solidarité Ukraine ».

L'excédent des ressources sans dédicace maintenu en résultat s'élève à 2,5 M€ contre 30,2 M€ en 2021.

Section analytique « Structure et support »

La section analytique « **Structure et support** » regroupe les frais de fonctionnement généraux et institutionnels de la Fondation de France.

Au titre de l'exercice 2022, les frais de fonctionnement se sont élevés à 12,4M€ en hausse de 1,3M€ par rapport à 2021. Ces frais comprennent notamment les frais du siège social de la Fondation de France, les frais de personnel, les frais des systèmes d'information, les frais de gestion et d'audit.

La hausse des frais de fonctionnement concerne à hauteur de 1,2M€ les frais informatiques (0,4M€ projet CRM et trésorerie, 0,4M€ d'étude dans le cadre de l'évolution des systèmes d'information, 0,2M€ de développement).

Cette section analytique comprend par ailleurs une reprise nette de provisions pour risque et charge de 1,4M€. Cette reprise est relative à des provisions pour risques financiers et notamment pour 1,3M€ à la valorisation du fonds France 2i qui en 2022 est redevenu supérieur à sa valeur de souscription.

Les emplois de la section « Structure et support » sont couverts par :

- 6,4M€ de revenus du patrimoine financier et immobilier, montant en hausse de 2,3M€ par rapport à l'exercice précédent du fait de la progression des taux de rémunération des placements court terme. Ce niveau de revenu financier est net des 2,4M€ de rémunération des comptes courants reversés aux fondations à dotation au titre du 2^e trimestre 2022 ;
- 15,2M€ de contributions aux charges communes prélevées sur les ressources et les emplois des fondations abritées et des programmes. Sur 2022, ces prélèvements sont en hausse de 4,5M€. Pour rappel en 2021, le Conseil d'administration avait ponctuellement baissé le taux de contribution sur les ressources « Métiers » du fait du niveau exceptionnel des ressources libéralités. Cette augmentation porte exclusivement sur les programmes dont, d'une part, le flux de ressources a été dynamique tout en maintenant le taux de contribution à 13 % et, d'autre part, le montant de la mission sociale a fortement progressé.

Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature se sont élevées en 2022 à 23M€ contre 22,4M€ en 2021.

Pour tenir compte des recommandations de la Cour des comptes, au titre de 2021, les supports médias mis à disposition à titre gratuit ont été reclassés au niveau des produits de la catégorie « prestations en nature » à « dons en nature » pour 0,6M€.

Résultat de l'exercice

L'exercice 2022 fait ressortir un excédent de 7 366 793 €. Cet excédent se décompose de la façon suivante :

- - 2,7M€ répartis sur 135 fondations abritées dont 3,7M€ d'excédent ont été maintenus en résultat afin de permettre l'actualisation des dotations pérennes et -6,4M€ sont destinés à être affectés en report à nouveau ou en déduction de la réserve libre ;

- 2,5M€ d'excédent de ressources sans dédicace des programmes ;
- 7,6M€ pour la section analytique « Structure et support ». Cet excédent comprend les 4,1M€ de reprise de provision pour risque financier, le solde, soit 3M€, représentant la performance de l'activité intrinsèque de la Fondation de France. Cette performance intègre 1,4M€ de contributions supplémentaires liées à l'augmentation des ressources, 0,9M€ d'accroissement des revenus financiers et le solde correspondant à des économies de charges par rapport au budget.

En 2022, la mission sociale aura représenté 90 % de l'emploi des ressources contre un taux 2021 de 87 %. Le taux 2022 bénéficie d'une hausse de la mission sociale significativement supérieure à celle des frais de fonctionnement, permettant une meilleure absorption de ces derniers.

Fonds reportés

À la clôture de l'exercice 2022, le montant des fonds reportés s'élevait à 127,2M€ en hausse de 9,5M€. Le montant des libéralités acceptées en 2022 par le Conseil d'administration s'est élevé à 61,6M€.

Les dossiers de libéralités clôturés en 2022 ont permis de générer un boni de valorisation par rapport aux montants fixés lors de l'acceptation par le Conseil d'administration de 10,3M€.

Le solde au 31 décembre 2022 se décompose de la façon suivante :

- 12,7M€ de dotation temporaire d'usufruits (en baisse de 2,1M€) ;
- 77,5M€ de biens reçus par legs ou donations et destinés à être vendus (en hausse de 8,4M€) ;
- 73,8M€ de créances reçues par legs ou donations (en hausse de 13,9M€) ;
- -36,4M€ de dettes sur legs ou donations (en hausse de 10,6M€) ;
- - 0,4M€ de provision pour risque afin de couvrir une éventuelle dépréciation des portefeuilles de valeurs mobilières de placement.

Conclusion et perspectives

En dépit de l'environnement très incertain de 2022, et forte de la confiance renouvelée de ses donateurs, la Fondation de France a démontré cette année encore sa capacité à répondre de manière agile et efficace aux besoins nouveaux et aux grands défis posés par un monde en pleine transition.

Pour accompagner dans la durée toutes les volontés d'agir et renforcer l'impact de ses actions, la Fondation de France va poursuivre, en 2023, la refonte de ses missions sociales et l'adaptation de son organisation et de ses outils.

COMPTES ANNUELS

Exercice clos
le 31 décembre 2022

1 - Présentation générale	11
2 - Bilan	11
3 - Compte de résultat par nature	12
4 - Annexe	13
5 - Compte de résultat par origine et destination	21
6 - Compte d'emploi des ressources	25
7 - Autres informations	27

1. Présentation générale

Les comptes annuels de la Fondation de France comprennent :

- le **bilan** qui synthétise la situation patrimoniale de l'ensemble des éléments gérés par la Fondation de France y compris ceux des 977 fondations abritées ;
- le **compte de résultat** qui regroupe les produits et les charges de l'exercice selon leur nature ;
- l'**annexe** qui complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat ;

- le **compte de résultat par origine et destination** (CROD) et son annexe ;
- le **compte d'emploi des ressources** (CER).

Les comptes annuels sont présentés ci-joint en milliers d'euros (k€).

2. Bilan

en milliers d'euros	RÉFÉRENCE ANNEXE	2022			2021
		BRUT	AMORT. & DÉPRÉ.	NET	PRO-FORMA
ACTIF IMMOBILISÉ	4.5.1				
Immobilisations incorporelles		44 169	30 011	14 158	16 391
Immobilisations corporelles		178 038	58 843	119 195	94 672
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		80 755	3 251	77 504	69 083
Immobilisations financières		214 963	1 620	213 344	74 102
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ		517 926	93 725	424 200	254 248
ACTIF CIRCULANT					
Créances		101 949	2 371	99 578	85 372
Valeurs mobilières de placement		1 868 048	55 894	1 812 154	1 900 407
Instruments de trésorerie					
Disponibilités		105 270		105 270	182 793
Charges constatées d'avance		667		667	434
TOTAL ACTIF CIRCULANT		2 075 934	58 265	2 017 669	2 169 007
TOTAL ACTIF		2 593 859	151 990	2 441 869	2 423 254

en milliers d'euros	RÉFÉRENCE ANNEXE	2022	2021
		FONDS PROPRES	4.5.1.6
Fonds propres sans droit de reprise Fondation de France		62 156	62 156
Fonds propres sans droit de reprise fondations abritées		230 506	231 597
Réserves		279 791	207 952
Report à nouveau		740	30 281
Excédent ou déficit de l'exercice		7 367	44 072
SITUATION NETTE		580 559	576 058
Fonds propres consommables		1 114 597	1 157 520
Subventions d'investissement		2 401	1 747
TOTAL I		1 697 557	1 735 326
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS			
Fonds reportés liés aux legs & donations	4.5.1.9	127 224	117 742
Fonds dédiés	4.5.1.10	426 473	417 222
TOTAL II		553 697	534 964
PROVISIONS	4.5.1.11		
Provisions pour risques		1 162	1 301
TOTAL III		1 162	1 301
DETTES			
Emprunts et dettes financières diverses		593	631
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		143 138	115 333
Dettes des legs ou donations		36 383	25 777
Dettes fiscales et sociales		3 486	2 980
Autres dettes		5 852	6 942
TOTAL IV		189 453	151 663
TOTAL PASSIF		2 441 869	2 423 254

3. Compte de résultat par nature

<i>en milliers d'euros</i>		2022	2021
	RÉFÉRENCE ANNEXE		
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Ventes de biens et de services		5 438	5 309
Produits de tiers financeurs	4.5.2.1	313 893	250 894
Reprises sur amortissements, dépréciations, transfert de charges		132	177
Utilisations des fonds dédiés		166 383	116 236
Autres produits		107	73
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		485 953	372 689
CHARGES D'EXPLOITATION			
Autres achats et charges externes		33 693	29 769
Aides financières		250 941	175 048
Impôts, taxes et versements assimilés		1 358	893
Salaires et traitements		11 537	10 755
Charges sociales		6 569	6 303
Dotations aux amortissements et dépréciations		3 915	2 910
Dotations aux provisions		264	363
Reports en fonds dédiés		177 782	184 286
Autres charges		359	368
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		486 418	410 695
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-465	-38 006
PRODUITS FINANCIERS			
Autres intérêts et produits assimilés		9 482	7 927
Reprises sur provisions, dépréciations, transferts de charges		31 905	32 141
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		43 768	75 591
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS		85 155	115 659
CHARGES FINANCIÈRES			
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions		55 944	31 231
Intérêts et charges assimilées		399	375
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement		20 858	2 222
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES		77 201	33 828
RÉSULTAT FINANCIER		7 954	81 831
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		7 489	43 825
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion		45	513
Sur opérations en capital		131	267
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS		176	780
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion		14	309
Sur opérations en capital		284	224
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES		298	533
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		-122	248
EXCÉDENT OU DÉFICIT		7 367	44 072

<i>en milliers d'euros</i>	2022	2021
Structure Fondation de France	7 619	7 854
Fondations abritées	-2 744	6 019
Excédent des Ressources sans dédicace	2 492	30 198
TOTAL	7 367	44 072

<i>en milliers d'euros</i>	RÉFÉRENCE ANNEXE	2022	2021 MODIFIÉ*	2021 PUBLIÉ
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	4.5.2.4			
Dons en nature		711	555	30
Prestations en nature		4 899	4 630	5 155
Bénévolat		17 448	17 228	17 228
TOTAL		23 058	22 413	22 413
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuites de biens	4.5.2.4	711	555	30
Prestations en nature		4 899	4 630	5 155
Personnel bénévole		17 448	17 228	17 228
TOTAL		23 058	22 413	22 413

*modifications faites sur 2021 suite à la recommandation de la Cour des comptes.

4. Annexe

4.1. Préambule

4.1.1. Objet social de l'entité

Conformément à l'article 1 de ses statuts, la Fondation de France a pour but de recevoir toutes libéralités sous forme notamment de legs ou de versements manuels, d'en assurer la gestion et de redistribuer ces libéralités, ou leurs fruits et produits disponibles, au profit de personnes, œuvres ou organismes d'intérêt général, ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement ou à la diffusion de la culture française, en se conformant, pour ce faire, aux intentions, charges et conditions éventuellement stipulées par les donateurs.

La Fondation de France a vocation à recevoir des versements pour le compte d'œuvres ou organismes mentionnés aux articles 200 et 238 bis du Code général des impôts, qui s'assignent un but analogue aux siens.

4.1.2. Description des moyens mis en œuvre

Conformément à l'article 2 de ses statuts, la Fondation de France met en œuvre tous les moyens licites, eu égard notamment aux prescriptions du Code civil et de la législation fiscale en matière de libéralités, qui paraîtront les plus conformes à son caractère d'établissement d'utilité publique et les plus appropriés à la réalisation de son objet.

Toutefois, la Fondation de France s'interdit :

- dans la collecte de ses ressources, d'accepter, sauf de ses fondateurs, toute libéralité qui, en raison de sa nature ou de celle des charges et conditions l'assortissant, pourrait aussi bien être faite directement au profit du bénéficiaire final, sans que son intervention soit nécessaire pour assurer,

par exemple, la gestion de la libéralité ou les répartitions correspondantes ;

- dans la gestion de ses biens, toute opération de caractère purement spéculatif ainsi que toute exploitation directe de toute entreprise ou établissement de caractère industriel ou commercial, et que toute participation non minoritaire au capital d'une même société, sauf si l'objet même de la société concernée permet la réalisation d'activités relevant des buts énoncés à l'article 1 de ses statuts ;
- dans l'utilisation de ses fonds libres d'affectation, et sauf en matière d'études et recherches nécessaires à l'accomplissement de sa mission, toute opération directe, c'est-à-dire toute action par une voie autre que celle du concours à des personnes ou organismes tiers sous la forme de subsides divers : bourses, prix, allocations, subvention, etc.

La Fondation de France s'oblige :

- à se conformer, dans les limites prévues par la législation en vigueur, aux charges et conditions dont les auteurs de libéralités auront, avec l'accord de la Fondation et, s'il y a lieu, l'autorisation des autorités administratives, assorti à ces libéralités, notamment quant à leur disposition, à leur gestion, à leur affectation, y compris les charges accessoires au profit de particuliers, la constitution au nom des donateurs de fonds ou fondations, la participation éventuelle de leurs représentants à la gestion ou à la distribution... ; étant entendu qu'en l'absence de stipulation expressément contraire les libéralités consenties à la Fondation seront réputées faites aux clauses et conditions générales prévues par le règlement intérieur ;
- à assurer l'équilibre du budget de fonctionnement administratif de ses services à l'aide de ses ressources propres, des concours que les fondateurs pourraient lui apporter à cet effet et de la participation aux frais généraux de la Fondation dont les donateurs auront admis l'imputation sur leurs libéralités.

Afin de remplir sa mission définie au 2^e paragraphe du point 4.1.1, la Fondation de France ouvre des comptes individualisés destinés à recevoir les versements pour les comptes des organismes concernés.

La Fondation de France passe toute convention nécessaire à l'accomplissement de sa mission, en particulier pour la gestion de ses biens et le placement de ses fonds, ainsi que pour l'organisation et le fonctionnement de ses services.

4.1.3. Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La Fondation de France est organisée au travers de trois secteurs d'activité :

- les fondations abritées. Ce secteur regroupe les 977 fonds individualisés abrités au sein de la Fondation de France. Chaque fonds individualisé dispose de ses propres ressources pour l'accomplissement de la mission d'intérêt général définie par le ou les fondateurs de ce fonds ;
- les « Métiers » correspondant à l'activité de ses propres programmes d'action. Ces programmes sont regroupés en six thématiques principales :
 - santé et recherche médicale,
 - transition écologique et solidaire,
 - vulnérabilités et inclusion,
 - culture et société,
 - éducation et enseignement,
 - solidarités internationales et urgences.

Le secteur d'activité « Métiers » comprend également les fonctions liées au développement, à la communication non institutionnelle et à la gestion du patrimoine ;

- la « Structure et support » regroupant les missions institutionnelles et de fonctionnement général (gouvernance, communication institutionnelle, juridique, système d'information, comptabilité et contrôle de gestion).

4.2. Événements postérieurs à la clôture

Absence d'élément postérieur à la clôture pouvant avoir un effet sur les comptes 2022.

4.3. Changement de méthode comptable

OPCI France I

En 2017, la Fondation de France a créé un fonds immobilier dédié ayant le statut d'OPCI. Compte tenu de l'horizon de placement long terme de cet investissement, celui-ci a été comptabilisé en « immobilisations financières ». Les frais d'acquisition des parts de l'OPCI, correspondant à des frais de mutation immobilier, avaient été quant à eux enregistrés en charge.

La révision de la Charte de gestion financière de la Fondation de France et la redéfinition de l'allocation stratégique globale du patrimoine intègrent désormais pleinement le fonds immobilier France I comme un outil de gestion des actifs au même titre que les autres fonds dédiés spécialisés aux classes d'actifs actions cotés ou non cotés et obligations. Enfin, l'OPCI France I, initialement dédié à l'immobilier non coté, a été étendu aux investissements immobiliers cotés.

Compte tenu de ces évolutions, notamment de l'usage et de la nature de l'OPCI France I, et afin d'avoir un traitement homogène dans des investissements dans chacune des classes d'actifs, les frais d'acquisition des parts du fonds France I sont désormais activés.

Ce changement de méthode a généré le reclassement en « immobilisations financières » de 3 405 k€ de frais, comptabilisés antérieurement à 2022 en charge, en contrepartie du compte « report à nouveau » (cf. 4.5.1.6).

4.4. Principes, règles et méthodes comptables

4.4.1. Référentiels 2018-06, 2014-03 et 2020-08

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-03 et aux dispositions particulières relevant du règlement ANC n° 2018-06 complété par le règlement n° 2020-08, relatifs aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses suivantes :

- la continuité d'exploitation ;
- la permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- l'indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

4.4.2. Principales méthodes d'évaluation et de présentation

4.4.2.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou pour les biens reçus par legs ou donations, destinés à être conservés, à la valeur d'acceptation par le Conseil d'administration. Elles sont amorties sur leur durée estimée d'utilisation suivant le mode linéaire.

La décomposition par composant des biens immobiliers bâtis est effectuée sur les bases suivantes :

Décomposition	Terrain	Bâti
Siège – 40 avenue Hoche	60 %	40 %
Paris	50 %	50 %
IDF & villes > 200 000 habitants	40 %	60 %
Autres	25 %	75 %

Décomposition	Construction	Installations techniques	Agencements
Appartements/Chambres de service/Loges	60 %	25 %	15 %
Maisons/Châteaux	60 %	20 %	20 %
Bureaux	70 %	20 %	10 %
Commerces/Locaux d'activités	70 %	15 %	15 %
Autres	80 %	15 %	5 %

Les biens sont amortis de façon linéaire sur les durées suivantes :

- Frais d'études et logiciels acquis : 1 à 3 ans
- Constructions : 40 ans
- Installations techniques : 10 ans
- Agencements : 5 à 20 ans
- Matériel bureautique : 5 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Matériel de transport : 5 ans
- Mobilier de bureau : 5 ans

4.4.2.2. Évaluation et amortissements des donations temporaires d'usufruit

Les donations temporaires d'usufruit reçues par acte authentique sont comptabilisées à l'actif du bilan pour leurs valeurs d'acceptation par le Conseil d'administration.

Elles sont amorties sur la durée des donations, au rythme prévisionnel attendu des revenus futurs.

4.4.2.3. Constitution du résultat

Les comptes de la Fondation de France sont structurés au travers des trois sections analytiques suivantes :

- la section des fondations abritées et des activités transnationales (Friends of Fondation de France & Transnational Giving Europe) ;
- la section des « Métiers » correspondant à l'activité des « Programmes » et des « Urgences », à la recherche des fonds et aux frais de fonctionnement directement imputables ;
- la section « Structure et support » comprenant les frais de fonctionnement général et institutionnel.

Le résultat de la Fondation de France est donc constitué des excédents et des déficits de ces trois composantes analytiques. Pour chacune de ces composantes le résultat est déterminé de la façon suivante :

Section analytique « Fondations abritées » :

Conformément à l'article n° 511-1 du règlement ANC 2018-06, les ressources non utilisées à la clôture de l'exercice sont enregistrées en « fonds dédiés ». Pour définir les ressources non utilisées disponibles, les règles de priorité dans l'imputation des résultats antérieurs sont définies en tenant compte de la nature de la dotation de chacune des fondations, à savoir :

- pour les fondations à dotation pérenne :
 - en cas d'excédent :
 - à hauteur du « report à nouveau » antérieur débiteur, maintien de la part d'excédent en résultat ;
 - pour la part de l'excédent, complémentaire à la couverture du « report à nouveau » débiteur antérieur, correspondant au montant nécessaire à l'actualisation de la dotation et dans la limite de l'excédent disponible, maintien de cette part d'excédent en résultat ;
 - pour le solde de l'excédent, après imputation du « report à nouveau » débiteur et de l'actualisation de la dotation, imputation en « fonds dédiés » ;
 - en cas de déficit :
 - à hauteur des « fonds dédiés » antérieurs créditeurs, imputation du déficit sur ceux-ci ;
 - pour le solde du déficit, après imputation sur les « fonds dédiés » antérieurs, maintien en résultat ;
- pour les fondations à dotation consommable :
 - en cas d'excédent :
 - à hauteur du « suivi de la consommation de la dotation » antérieur débiteur, imputation de l'excédent sur celui-ci ;
 - pour le solde de l'excédent, après imputation du « suivi de la consommation de la dotation » débiteur, imputation en « fonds dédiés » ;
 - en cas de déficit :
 - à hauteur des « fonds dédiés » antérieurs créditeurs, imputation du déficit sur ceux-ci ;
 - pour le solde du déficit, après imputation sur les « fonds dédiés » antérieurs, imputation en « suivi de la consommation de la dotation » ;
- pour les fondations sans dotation :
 - en cas d'excédent :
 - à hauteur du « report à nouveau » antérieur débiteur, maintien de la part d'excédent en résultat ;
 - pour le solde de l'excédent, après imputation du « report à nouveau » débiteur, imputation en « fonds dédiés » ;
 - en cas de déficit :
 - à hauteur des « fonds dédiés » antérieurs créditeurs, imputation du déficit sur ceux-ci ;
 - pour le solde du déficit, après imputation sur les « fonds dédiés » antérieurs, maintien en résultat.

Section analytique « Métiers » :

Le résultat de la section analytique « Métiers » correspond à la part des ressources non affectées à un projet défini par les donateurs et en attente d'utilisation à la clôture de l'exercice.

Section analytique « Structure et support » :

Le résultat de la section analytique « Structure et support » traduit l'activité économique propre à la gestion de la Fondation de France. Il est déterminé à partir des frais de fonctionnement général et institutionnel financés par les revenus de la dotation et par les contributions prélevées sur les flux des sections analytiques « Fondations abritées » et « Métiers ».

4.4.2.4. Actualisation de la dotation

Dans la perspective du maintien de la valeur des dotations non consommables, la Fondation de France a fait le choix de l'actualisation annuelle de ces dotations. Cette actualisation est effectuée sur la base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation de l'ensemble des ménages, hors tabac, publié par l'INSEE (identifiant 001763852). L'assiette de ce calcul est définie par :

- la dotation initiale pour la Fondation de France ;
- les dotations initiales et complémentaires non représentatives d'actif immobilier pour les fondations abritées à dotation non consommable.

L'actualisation de la dotation ainsi calculée est opérée par affectation par le Conseil d'administration d'une fraction de l'excédent constaté en fin d'exercice, dans un compte de réserve.

4.4.2.5. Contributions volontaires en nature

La Fondation de France évalue et comptabilise les contributions volontaires en nature d'après les principes suivants :

- le bénévolat est évalué sur la base des rémunérations charges incluses en fonction des niveaux de prestations fournies :
 - pour les membres des instances de gouvernance de la Fondation de France, le montant retenu est le seuil de trois fois le plafond de la Sécurité sociale ;
 - pour les autres bénévoles, le montant retenu est le salaire moyen des cadres autonomes de la Fondation de France ;
- les mises à disposition gratuites de biens sont évaluées en fonction de leurs coûts de location ;
- les dons en nature sont inscrits pour le prix de revient du produit donné ;
- les prestations sont inscrites pour la valeur d'une prestation équivalente.

L'évaluation du temps passé des bénévoles est réalisée de la façon suivante :

- pour les membres des instances de gouvernance sur la base de la durée des réunions, majorée de 50 % pour tenir compte du temps de préparation ;
- pour les bénévoles en charge de l'instruction des dossiers programmes, sur la base de quatre heures par dossier instruit ;
- pour les bénévoles en charge de la gouvernance des fondations abritées sur la base de 11 jours par an.

4.5. Notes explicatives sur le bilan et compte de résultat

4.5.1. Notes explicatives sur le bilan

4.5.1.1. Variation des immobilisations en montant brut

<i>en milliers d'euros</i>	2021	TRANSFERT	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	2022
Frais d'établissement	13 906		556		14 462
Frais de recherche et de développement	1 084				1 084
Logiciels	2 611				2 611
Donations temporaires d'usufruit	28 311		882	3 181	26 012
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	45 912		1 438	3 181	44 169
Terrains	42 124		14 836	5	56 955
Constructions	45 926		16 980	11	62 895
Installations techniques et agencements	10 678		5 121	2	15 797
Matériel et mobilier	40 174		2 135		42 309
Immobilisations corporelles en cours	11 366		660	11 975	51
Avances et acomptes	30				30
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	150 298		39 732	11 993	178 037
BIENS REÇUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS	72 259	-328	28 562	19 737	80 756
Participations et créances rattachées	19 418	190			19 608
Autres titres immobilisés	56 352		138 572		194 924
Prêts	195		19	19	195
Autres	231		26	20	237
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	76 195	190	138 617	39	214 964

4.5.1.2 Actifs inaliénables

<i>en milliers d'euros</i>		1971 À 1990		1991 À 2010		2011 À 2022	
NATURE / ANNÉE	NOMBRE BIENS	VNC	NOMBRE BIENS	VNC	NOMBRE BIENS	VNC	
Terrains	2	287					
Immeubles	5	181	41	7 980			
Bureaux	3	40	7	4 391			
Œuvres d'art	> à 50	467	> à 50	55			

4.5.1.3 Donations temporaires d'usufruit

NATURE	NOMBRE DE DTU	DURÉE MOYENNE	DURÉE RESTANT À COURIR	MONTANT BRUT (EN K€)	MONTANT NET (EN K€)
Valeurs mobilières de placement	15	8,1	2,9	25 285	12 285
Immobilier	4	6,8	5,0	727	419
TOTAL	19	14,9	7,9	26 012	12 703

<i>en milliers d'euros</i>	01/01/2022	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	31/12/2022
Montant brut	28 311	882	3 181	26 012
Amortissements	-13 233	3 181	3 257	-13 309
Provisions	-280	280		
MONTANT NET	14 798	4 344	6 438	12 703

4.5.1.4 Variation des amortissements

<i>en milliers d'euros</i>	2021	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	2022
Frais d'établissement	12 313	694		13 007
Frais de recherche et de développement	1 084			1 084
Logiciels	2 611			2 611
Donations temporaires d'usufruit	13 513	3 257	3 181	13 589
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	29 521	3 951	3 181	30 291
Constructions	19 112	1 200	3	20 309
Installations techniques et agencements	8 378	1 184	2	9 560
Matériel et mobilier	28 137	837		28 974
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	55 626	3 221	5	58 843

4.5.1.5 Valeurs mobilières de placement

Fondation de France :

<i>en milliers d'euros</i>	2021	2022
Montant brut	394 085	607 557
Provision pour dépréciation	-1 870	-710
Montant net	392 215	606 847
Réévaluation latente	8 828	5 379
VALEUR ACTUELLE	401 043	612 226

Fondation abritées :

<i>en milliers d'euros</i>	2021	2022
Montant brut	1 537 450	1 260 491
Provision pour dépréciation	-29 258	-55 184
Montant net	1 508 192	1 205 307
Réévaluation latente	274 742	167 082
VALEUR ACTUELLE	1 782 935	1 372 389

4.5.1.6. Variation des fonds propres

en milliers d'euros	2021	AFFECTATION- DÉCISION CA AVRIL 2022		CHANGE- MENT DE MÉTHODE	AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		2022
	MONTANT	AFFECTA- TION DU RÉSULTAT	RÉ AFFECTA- TION		MONTANT	DONT GP	MONTANT	DONT GP	MONTANT
FONDATION DE FRANCE									
Fonds propres sans droit de reprise	62 155								62 155
Réserve d'actualisation	18 030	595							18 625
Réserve pour projet de l'entité	29 068	17 698							46 766
Réserve pour risque financier		50 000							50 000
Report à nouveau	30 281	-30 240		699					740
Excédent ou déficit de l'exercice	38 053	-38 053			10 112				10 112
TOTAL	177 587	0		699	10 112				188 398

en milliers d'euros	2021	AFFECTATION- DÉCISION CA AVRIL 2022		CHANGE- MENT DE MÉTHODE	AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		2022
	MONTANT	AFFECTA- TION DU RÉSULTAT	RÉ AFFECTA- TION		MONTANT	DONT GP	MONTANT	DONT GP	MONTANT
FONDACTIONS ABRITÉES									
Fonds propres sans droit de reprise	231 597						1 091		230 506
Fonds propres avec droit de reprise									
Écarts de réévaluation									
Réserve d'actualisation	66 096	4 585					311		70 370
Autres réserves	108 364	-20	-5 299				835		102 210
Report à nouveau	-13 605	1 454	1 265	2 707					-8 179
Excédent ou déficit de l'exercice	6 019	-6 019			-2 744				-2 745
Dotations consommables	1 157 520		6 182		-43 167		5 938		1 114 597
Subventions d'investissement	1 747				754		101		2 401
TOTAL	1 557 738	0	2 147	2 707	-45 157		8 277		1 509 159

Les fonds propres sans droit de reprise de la Fondation de France sont composés ;

- de la dotation initiale, constituée à sa création par les apports des établissements financiers fondateurs ;
- de dotations complémentaires constituées de libéralités successives affectées à la dotation de la Fondation de France selon la volonté des donateurs.

Les fonds propres sans droit de reprise sont constitués d'actifs aliénables.

4.5.1.7. Constitution du Résultat

en milliers d'euros	2022	2021
Structure Fondation de France	7 619	7 854
Fondations abritées	-2 744	6 019
Excédent des ressources sans dédicace	2 492	30 198
TOTAL	7 367	44 072

Détail de la constitution du résultat des fondations abritées :

<i>en milliers d'euros</i>	EXCÉDENT/ DÉFICIT	RÉSERVES & REPORT À NOUVEAU	ACTUALISA- TION DE LA DOTATION	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	CONSOMMA- TION DE LA DOTATION	FONDS DÉDIÉS
Fondations à dotation pérenne	-2 473	-1 343	3 154	1 811		-4 284
Fondations à dotation consommable	-72 222	-4 581		-4 581	-57 649	-9 992
Fondations sans dotation	14 276	24		24		14 251
Autres (activité relais...)	179					179
TOTAL	-60 239	-5 899	3 154	-2 745	-57 649	155

4.5.1.8. Dotations non consommables

<i>en milliers d'euros</i>	TYPE D'ACTIF	IMMEUBLES	TRAVAUX	ŒUVRES D'ART	PARTICI- PATION	VALEUR MOBILIÈRE DE PLACE- MENT	TRÉSORE- RIE	TOTAL ACTIF	+ VALUES LATENTES	AMORTIS- SEMENTS IMMOBI- LIER	CONSUM- MATION DE LA DOTATION
Fondations abritées	230 506	18 717	4 219	467	11 504	120 347	62 928	218 181	1 913	8 887	1 524
Fondation de France	62 156					62 156					

4.5.1.9. Variation des fonds reportés

<i>en milliers d'euros</i>	2021	AUGMENTA- TIONS	DIMINUTIONS	SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE
Fonds reportés legs et libéralités Fondation de France	67 329	44 985	34 141	78 174
Fonds reportés legs et libéralités fondations abritées	35 615	16 465	15 733	36 347
TOTAL FONDS REPORTÉS ET LIBÉRALITÉS	102 944	61 450	49 874	114 521
Fonds reportés donations temporaires usufruit Fondation de France	36	45	7	75
Fonds reportés donations temporaires usufruit fondations abritées	14 762	1 117	3 251	12 629
TOTAL FONDS REPORTÉS DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT	14 798	1 162	3 257	
TOTAL	117 742	62 613	53 131	127 224

4.5.1.10. Variation des fonds dédiés

<i>en milliers d'euros</i>	VARIATION DES FONDS DÉDIÉS ISSUS DE							
	PRO- FORMA	REPORTS	UTILISATIONS		TRANS- FERTS	DONT GP	CLÔTURE DE L'EXERCICE	
			2021	MONTANT			DONT REMBOUR- SEMENTS	MONTANT
RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	417 222	177 782	166 383		2 147		426 473	
Programmes	94 446	45 601	33 351				106 696	
Fondations abritées	322 775	132 181	133 032		2 147		319 777	
TOTAL	417 222	177 782	166 383		2 147		426 473	

*Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

4.5.1.11. Variation des provisions

<i>en milliers d'euros</i>	2021	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE
Provisions pour risques et charges	893	92	110	876
Provisions retraite	408		122	286
TOTAL	1 301	92	232	1 162

Provision pour indemnités de départ en retraite :

Les modalités de détermination des indemnités de fin de carrière sont définies par l'accord collectif d'entreprise. Le montant de l'indemnité est calculé pour l'ensemble des salariés bénéficiaires d'un contrat de travail à durée indéterminée en retenant le plus favorable entre l'indemnité légale et l'indemnité prévue par l'accord collectif d'entreprise. La méthode de calcul retenue consiste à évaluer les droits projetés à la retraite au prorata de l'ancienneté sur la période de constitution de ces droits. Les hypothèses retenues au 30 novembre 2022 pour le calcul ont été les suivantes :

- âge de départ à la retraite : 62 à 67 ans
- taux d'actualisation : 3,8% (versus 0,7% en 2021)
- taux de progression des salaires : 4,2% (versus 1,73% en 2021)
- taux de rotation des effectifs : 14,04% (versus 11% en 2021)
- table de mortalité : INSEE 2015-2017

4.5.2. Note explicative du compte de résultat

4.5.2.1. Produits de tiers financeurs

en milliers d'euros	MONTANT
Concours publics et Subventions d'exploitation	147
Versement des fondateurs ou consommation des dotations consommables	63 480
Ressources liées à la générosité du public	246 180
<i>Dons manuels</i>	184 658
<i>Legs, donations, assurance-vie*</i>	61 522
<i>Mécénat</i>	
Contributions financières	4 086
SOLDE DE LA RUBRIQUE	313 893

*cf.4.5.2.2

4.5.2.2. Détails legs, donations et assurance-vie

en milliers d'euros	MONTANT
PRODUITS	
Montant perçu au titre d'assurance-vie	14 628
Montant de la rubrique de produits « legs ou donations » définie à l'article 213-9	55 322
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	23 659
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	377
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	49 874
CHARGES	
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	20 066
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	822
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	61 450
SOLDE DE LA RUBRIQUE	61 522

4.5.2.3. Informations concours publics et subventions

en milliers d'euros

NATURE/ FINANCEURS	ÉTAT	EUROPE	TOTAL RUBRIQUE
Subventions d'exploitation	147		147

4.5.2.4. Contributions volontaires en nature

en milliers d'euros

	2022
Bénévolat	17 448
Prestations en nature	4 899
<i>Mise à disposition de personnel</i>	254
<i>Prestations de mécénat de compétence</i>	4 645
Dons en nature	711
<i>Diffusions médias</i>	514
<i>Autres</i>	197
TOTAL	23 058

4.5.2.5. Transactions inhabituelles

France Active a créé, en 2020, un programme « Relance solidaire » dans le contexte de la crise liée à la COVID-19, afin de soutenir des associations et des entreprises de l'économie sociale et solidaire de taille moyenne qui traversaient des difficultés liées à cette crise.

La Fondation de France a soutenu cette initiative de France Active à travers un contrat d'apport associatif avec droit de reprise pour un montant de 4 250 k€.

Compte tenu du risque inhérent à cette opération, la Fondation de France a déprécié, en 2020, sa créance envers France Active à hauteur de 30 %.

Cette provision n'a pas été mouvementée en 2022.

L'échéance de cette convention est fixée au 30 juin 2026.

5. Compte de résultat par origine et destination

en milliers d'euros					
	RÉFÉRENCE	2022		2021	
A-PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	ANNEXE	TOTAL	DONT GP	TOTAL	DONT GP
PRODUITS PAR ORIGINE					
1. PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		351 005	351 005	336 728	336 728
1.1 Cotisations sans contrepartie					
1.2 Dons, Legs et mécénat		246 180	246 180	234 640	234 640
<i>Dons manuels</i>		184 658	184 658	134 129	134 129
<i>Legs, donations et assurance-vie</i>		61 522	61 522	100 380	100 380
<i>Mécénat</i>				131	131
1.3 Autres produits liés à la générosité du public		104 826	104 826	102 088	102 088
2. PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		840		746	
2.1 Cotisations avec contrepartie					
2.2 Parrainage des entreprises					
2.3 Contributions financières sans contrepartie					
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public		840		746	
3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS		147		28	
4. REPRISSES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		32 038	32 038	32 318	32 318
5. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS		166 383	166 383	116 236	116 236
TOTAL		550 413	549 426	486 054	485 281
CHARGES PAR DESTINATION					
1. MISSIONS SOCIALES	5.2.2	277 223	276 237	197 192	196 419
1.1 Réalisées en France		228 968	227 982	168 157	167 383
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>					
<i>Versements à un organisme central ou à d'autres organismes</i>		228 968	227 982	168 157	167 383
1.2 Réalisées à l'étranger		48 255	48 255	29 035	29 035
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>					
<i>Versements à un organisme central ou à d'autres organismes</i>		48 255	48 255	29 035	29 035
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	5.2.3	11 053	11 053	10 796	10 796
2.1 Frais d'appel à la générosité du public		11 053	11 053	10 796	10 796
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT		20 779	20 779	18 115	18 115
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		56 209	56 209	31 594	31 594
5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES					
6. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE		177 782	177 782	184 286	184 286
TOTAL		543 046	542 059	441 982	441 209
EXCÉDENT OU DÉFICIT		7 367	7 367	44 072	44 072

en milliers d'euros		RÉFÉ- RENCE	2022		2021 MODIFIÉ*		2021 PUBLIÉ	
B-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	ANNEXE	TOTAL	DONT GP	TOTAL	DONT GP	TOTAL	DONT GP	
PRODUITS PAR ORIGINE								
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC								
		23 048	23 048	22 413	22 413	22 413	22 413	
Bénévolat		17 448	17 448	17 228	17 228	17 228	17 228	
Prestations en nature		4 889	4 889	4 630	4 630	5 155	5 155	
Dons en nature		711	711	555	555	30	30	
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC								
3. CONCOURS PUBLICS EN NATURE								
TOTAL		23 048	23 048	22 413	22 413	22 413	22 413	
CHARGES PAR DESTINATION								
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES								
		21 656	21 656	21 098	21 098	21 098	21 098	
Réalisées en France		21 478	21 500	21 095	21 095	21 095	21 095	
Réalisées à l'étranger		178	156	3	3	3	3	
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS								
		1 140	1 140	1 047	1 047	1 047	1 047	
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT								
		262	262	268	268	268	268	
TOTAL		23 058	23 058	22 413	22 413	22 413	22 413	

*modifications faites sur 2021 suite à la recommandation de la Cour des comptes.

5.1. Tableau de passage du CROD produits et charges

en milliers d'euros	CROD								
	PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	TOTAL COMPTE DE RÉSULTAT	CHARGES FINANCIÈRES INCLUSES DANS LES PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TRANSFERT DE CHARGES INCLUSES DANS MISSIONS SOCIALES	CHARGES EXCEPTIONNELLES INCLUSES DANS PRODUITS EXCEPTIONNELS
Ventes de biens et services	5 363	75				5 438			
Produits de tiers financeurs	309 660		147			309 806			
Contributions financières	4 086					4 086			
Reprises sur provisions, dépréciations Exploit				132		132			
Utilisations des fonds dédiés					166 383	166 383			
Autres produits	107					107			
Produits financiers	31 758	634		31 905		64 298	-20 858		
Produits exceptionnels	31	131				162			-14
TOTAL	351 005	840	147	32 038	166 383	550 413			

en milliers d'euros

COMPTE DE RÉSULTAT PAR NATURE	CROD								
	MISSIONS SOCIALES	FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	FRAIS DE FONC- TIONNEMENT	DOTATIONS AUX PROVISIONS	REPORT EN FONDS DÉDIÉS	TOTAL COMPTE DE RÉSULTAT	INCLUS DANS LES AUTRES PRODUITS DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TRANSFERT DE CHARGES INCLUSES DANS MISSIONS SOCIALES	CHARGES EXCEPTION- NELLES INCLUSES DANS PRODUITS EXCEPTION- NELS
Autres achats et charges externes	13 614	7 465	12 614			33 693			
Aides financières	250 941					250 941			
Impôt et taxes	31	857	471			1 358			
Salaires et traitements et charges sociales	10 900	2 691	4 516			18 106			
Dotations aux amortissements	1 497		2 418			3 915			
Dotations aux provisions et dépréciations				264		264			
Report en fonds dédiés					177 782	177 782			
Autres charges	241		119			360			
Charges financières			399	55 944		56 343	20 858		
Charges exceptionnelles	35	41	243			284			14
TOTAL	277 223	11 053	20 779	56 209	177 782	543 046			

en milliers d'euros

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RÉSULTAT ET DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	MISSIONS SOCIALES		FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	FRAIS DE FONCTIONNE- MENT	TOTAL COMPTE DE RÉSULTAT
	RÉALISÉES EN FRANCE	RÉALISÉES À L'ÉTRANGER			
Mises à disposition gratuites de biens	555	156			711
Prestations de services	4 899				4 899
Personnel bénévole	16 024	22	1 140	262	17 448
TOTAL	21 478	178	1 140	262	23 058

5.2. Annexe au CROD

5.2.1. Principes de construction du CROD

en milliers d'euros	CROD 2022						PROVI- SIONS	FONDS DÉDIÉS
	1 - MISSIONS SOCIALES		2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		3 - FRAIS DE FONCTION- NEMENT			
ORGANISATIONS	DÉPENSES	SALAIRES	DÉPENSES	SALAIRES	DÉPENSES	SALAIRES		
Présidence					1			
Direction générale		435			22	416		
Direction juridique et admin.			10	385	190	369		
Direction financière	545	546	13	835	266	1 188		
Direction communication & info	905	811			1 037	178		
Direction système information					2 760	1 583		
Direction ressources humaines					2 607	781		
Dir. Marketing développement	1 719	2 407	5 871	1 471				
Direction mécénat	70 265	5 479						
Section structures			47		1 036		853	
Section libéralités			1 731					
Section programmes			296					45 601
Fondations abritées	188 526	1 221	388		8 344		55 356	132 056
Activité relais	4 364		6					126
TOTAL	266 324	10 900	8 362	2 691	16 263	4 516	56 209	177 782
	277 223		11 053		20 779		56 209	177 782

5.2.2. Missions sociales

en milliers d'euros	2022	2021
Prix, bourses, subventions	250 941	175 048
Mise en œuvre	15 383	12 319
Frais de personnel	10 900	9 824
TOTAL	277 223	197 192

en milliers d'euros	2022	2021
Montant redistribué par les fondations abritées à leur propre programme	187 356	133 675
Montant redistribué par les fondations abritées aux programmes de la Fondation de France	2 392	11 997
Montant reversé aux organismes désignés relatifs à l'activité relais	4 364	6 581
Montant redistribué par la Fondation de France à ses propres programmes (hors Urgences)	68 203	40 931
Montant redistribué par la Fondation de France à ses programmes Urgences	14 909	4 008
TOTAL	277 223	197 192

5.2.3. Frais d'appel à la générosité du public

en milliers d'euros	2022	2021
NATURE	2022	2021
Frais de traitement des dons	1 166	937
Frais de recherche de ressources	7 765	7 862
Gestion temporaire des libéralités	2 122	1 997
TOTAL RUBRIQUE	11 053	10 796

6. Comptes d'emploi des ressources

6.1. CER global

en milliers d'euros			en milliers d'euros		
EMPLOIS PAR DESTINATION	2022	2021	RESSOURCES PAR ORIGINE	2022	2021
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. MISSIONS SOCIALES	276 237	196 419	1. RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	351 005	336 728
1.1 Réalisées en France	227 982	167 383	1.1 Cotisations sans contrepartie		
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>			1.2 Dons, Legs et mécénat	246 180	234 640
<i>Versements à un organisme central ou à d'autres organismes</i>	227 982	167 383	<i>Dons manuels</i>	184 658	134 129
1.2 Réalisées à l'étranger	48 255	29 035	<i>Legs, donations et assurance-vie</i>	61 522	100 380
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>			<i>Mécénat</i>		131
<i>Versements à un organisme central ou à d'autres organismes</i>	48 255	29 035	1.3 Autres produits liés à la générosité du public	104 826	102 088
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	11 053	10 796			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	11 053	10 796			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	20 779	18 115			
TOTAL DES EMPLOIS	308 069	225 329	TOTAL DES RESSOURCES	351 005	336 728
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	56 209	31 594	2. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	32 038	32 318
5. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	177 782	184 286	3. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	166 383	116 236
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	7 367	44 072	DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	549 426	485 281	TOTAL	549 426	485 281
			RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GP EN DÉBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)	85 801	44 135
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	7 367	44 072
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la GP	-3 254	-2 834
			ÉCRITURES CHANGEMENT DE MÉTHODE	-490	428
			RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GP EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)	89 424	85 801

Contributions volontaires en nature :

<i>en milliers d'euros</i>	2022	2021 MODIFIÉ*	2021 PUBLIÉ	<i>en milliers d'euros</i>	2022	2021 MODIFIÉ*	2021 PUBLIÉ
EMPLOIS DE L'EXERCICE				RESSOURCES DE L'EXERCICE			
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC			
Réalisées en France	21 500	21 095	21 095	Bénévolat	17 448	17 228	17 228
Réalisées à l'étranger	156	3	3	Prestations en nature	4 899	4 630	5 155
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	1 140	1 047	1 047	DONS EN NATURE	711	555	30
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	262	268	268				
TOTAL	23 058	22 413	22 413	TOTAL	23 058	22 413	22 413

*modifications faites sur 2021 suite à la recommandation de la Cour des comptes.

6.2. Opérations d'urgence

Les comptes d'emplois des ressources spécifiques aux opérations d'urgence dont le solde des fonds dédiés à la clôture de l'exercice est supérieur à 500 k€ sont les suivants :

6.2.1. Opération « Notre-Dame »

<i>en milliers d'euros</i>	2021	2022
Ressources collectées auprès du public	56	30
Autres fonds privés	202	201
Subventions des collectivités territoriales		
Produits financiers	93	148
Reprise fonds dédiés	24 623	23 692
TOTAL DES RESSOURCES	24 974	24 071
Mission sociale	1 278	5 793
Frais de traitement des dons	2	1
Frais d'information des donateurs	2	1
Frais de fonctionnement		
TOTAL DES EMPLOIS	1 282	5 795
REPORT EN FONDS DÉDIÉS	23 692	18 276

6.2.2. Opération « Solidarité Liban »

<i>en milliers d'euros</i>	2021	2022
Ressources collectées auprès du public	176	18
Autres fonds privés	5	5
Subventions des collectivités territoriales		
Produits financiers	5	4
Reprise fonds dédiés	1 786	798
TOTAL DES RESSOURCES	1 972	825
Mission sociale	1 124	606
Frais de traitement des dons	5	1
Frais d'information des donateurs	14	
Frais de fonctionnement	31	17
TOTAL DES EMPLOIS	1 174	624
REPORT EN FONDS DÉDIÉS	798	201

6.2.3. Opération « Solidarité Ukraine »

<i>en milliers d'euros</i>	2022
Ressources collectées auprès du public	15 894
Autres fonds privés	705
Subventions des collectivités territoriales	77
Produits financiers	74
Reprise fonds dédiés	
TOTAL DES RESSOURCES	16 750
Mission sociale	8 023
Frais de traitement des dons	302
Frais d'information des donateurs	197
Frais de fonctionnement	225
TOTAL DES EMPLOIS	8 747
REPORT EN FONDS DÉDIÉS	8 003

7. Autres informations

7.1. Évolution du nombre de fondations abritées

EN UNITÉ	2021	CRÉATIONS	CLÔTURES	2022
Fondations abritées	945	55	23	977

7.2. Engagements hors bilan

en milliers d'euros

ORIGINE	NOMBRE	ACTIFS IMMOBILIERS	AUTRES ACTIFS	ESTIMATION GLOBALE 2021	RAPPEL 2021
Dévolution	1		4 059		4 597

7.3. Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat au titre de l'exercice 2022 s'élèvent à 218 k€ (versus 396 k€ en 2021), soit :

- 198 k€ au titre du contrôle légal ;
- 20 k€ au titre des autres services que la certification des comptes.

7.4. Structures liées

7.4.1. Association de gestion du Domaine de Sassenage

Cette association, créée en décembre 2012 par décision du Conseil d'administration de la Fondation de France, a pour objet la conservation et la mise en valeur du Domaine de Sassenage, dans le respect de la charge imposée au propriétaire, à savoir notamment « pour perpétuer et conserver le nom et la mémoire de la famille de Bérenger ». Le membre fondateur de cette association est la fondation Bérenger (fondation abritée).

en milliers d'euros	2021	2022
Fonds associatifs	241	Comptes non disponibles
Total bilan	348	
Total ressources	328	
Dont subvention Fondation de France	300	
RÉSULTAT NET	60	

7.4.2. SA Parc de Branféré

Cette société anonyme, détenue à 98 % par la Fondation de France, exploite en un même lieu un parc animalier et botanique et un parc de loisirs. Elle participe également au fonctionnement d'un centre d'éducation à l'environnement (l'École de la Nature de Branféré).

en milliers d'euros	2021	2022
Capitaux propres	4 951	Comptes non disponibles
Total bilan	5 689	
Total ressources	7 272	
Dont subvention Fondation de France		
RÉSULTAT NET	745	

Les actions de la société figurent à l'actif de la Fondation de France pour 936 k€.

7.4.3. Fundación delegacion de la Fondation de France en Espagne

La Delegacion est une succursale espagnole de la Fondation de France, créée en 2011 dans le cadre de la donation Daniel et Nina Carasso. Elle est chargée sur tout le territoire espagnol d'identifier et d'accompagner économiquement les initiatives innovantes dans le domaine de l'alimentation durable et l'art citoyen et de développer la philanthropie au travers d'alliances et de partenariats.

en milliers d'euros	2021	2022
Capitaux propres	53	Comptes non disponibles
Total bilan	7 046	
Total ressources	4 392	
Dont subvention Fondation de France	4 353	
RÉSULTAT NET	82	

RAPPORT

**DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES**

**sur les
comptes
annuels**

Exercice clos
le 31 décembre 2022

Fondation de France

Siège social : 40, avenue Hoche
75008 Paris

Au Conseil d'administration de la Fondation de France,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation de France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 4.3 « Changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable relatif à la comptabilisation des frais d'acquisition des parts d'OPCI.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les

appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre fondation, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, sont décrites de manière appropriée dans la note 5.1 « Tableau de passage du CROD produits et charges » de l'annexe, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 et ont été correctement appliquées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Bureau et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 29 mars 2023

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.



Georges Maregiano

Associé

Charte de gestion financière	32
Comité financier	32
Actifs gérés	32
Investissement socialement responsable, investissement à impact social et environnemental	34
Évolution des marchés	36
Caractéristiques des cinq fonds de gestion collective	37
Gestion des risques	39

La gestion financière de la Fondation de France, encadrée par sa Charte de gestion financière et placée sous la surveillance d'un Comité financier, privilégie le principe de la délégation à des Sociétés de Gestion de Portefeuilles, via des mandats ou des OPC (Organismes de Placements Collectifs).

Les principes d'une gestion financière rigoureuse, transparente et prudente s'appliquent aux actifs propres de la Fondation de France mais aussi à ceux des fondations abritées dont les profils de gestion sont adaptés à leurs objectifs :

- de montant et de fréquence d'intervention ;
- d'horizon de placement.

Charte de gestion financière

La Charte de gestion financière présente les moyens mis en œuvre par la Fondation de France pour respecter les objectifs et les principes généraux en matière de gestion des actifs financiers qu'elle s'impose à elle-même ainsi qu'à ses partenaires financiers.

Comité financier

Rôle et composition

Le Comité financier a pour rôle d'assister le Conseil d'administration dans la gestion des actifs de la Fondation de France avec pour objectif de pérenniser l'action de cette dernière sur le long terme, tout en dégagant des ressources contribuant à sa mission d'intérêt général. Il émet des propositions, avis, ou recommandations à l'attention du Conseil d'administration.

Le Comité financier s'assure de la qualité de la gestion des actifs financiers, du respect des principes et des objectifs de gestion. Il est également garant de l'application de la Charte de gestion financière et en assure l'actualisation.

Il est composé de six à douze personnalités qualifiées bénévoles et est présidé par le Trésorier.

Il définit les objectifs de gestion en termes de rentabilité et de limites de risque, et notamment :

- l'allocation stratégique des actifs et les marges de fluctuation entre les grandes classes d'actifs (actions/obligations/monétaire/produits bancaires/immobilier) ;
- les directives à suivre en matière de placements autorisés.

Compte tenu de l'évolution des marchés, il peut proposer à tout moment la modification des directives à suivre par les gestionnaires. Il s'assure de la mise en œuvre des décisions prises.

Enfin, le Comité financier est également chargé de superviser le suivi des prestataires extérieurs.

Le Comité financier s'est réuni à sept reprises en 2022.

Actifs gérés

2 277 M€ d'actifs financiers gérés

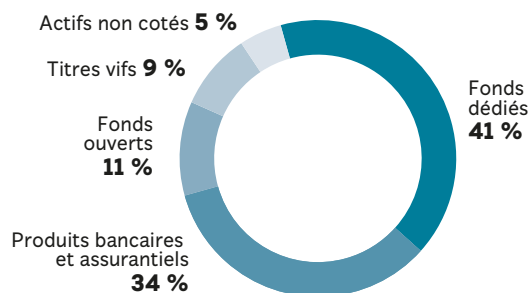
Les actifs financiers sont composés majoritairement de fonds permanents constituant tout ou partie des dotations et des réserves de la Fondation de France et de ses fondations abritées.

Les fonds propres de la Fondation de France et la trésorerie courante représentent 36 % des actifs financiers consolidés et ceux des fondations abritées 64 %.

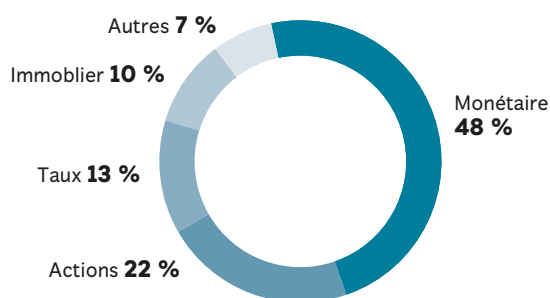
La quasi-intégralité des placements est répartie entre produits bancaires, actions, obligations, immobilier et titres non cotés essentiellement des pays de l'OCDE. Cette allocation diversifiée correspond à l'approche prudente de la Fondation de France en matière de placements financiers.

Au 31 décembre 2022, l'allocation d'actifs est composée comme suit :

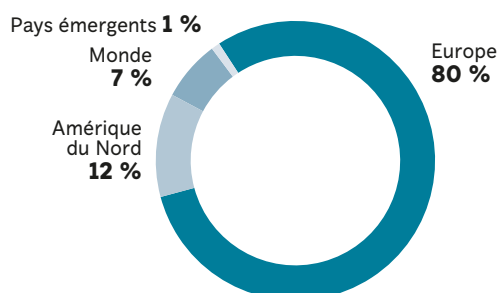
STRUCTURE DES PLACEMENTS



ALLOCATION D'ACTIFS



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



Allocation stratégique

L'allocation stratégique de la Fondation de France a été révisée par le Comité financier au 4^e trimestre 2022. Elle vise à fixer un cadre de décision formalisé dans lequel des propositions d'investissement adaptées peuvent être faites.

Pour y parvenir, il convient de distinguer les deux modes de gestion définis dans la Charte de gestion financière, à savoir, d'une part, la « gestion collective » (1 109 M€) sur laquelle le Comité financier arbitre directement les allocations et, d'autre part, les « gestions particulières » (1 168 M€) sur lesquelles le Comité financier a un rôle de supervision.

Les travaux sur la définition de l'allocation stratégique ont porté sur la part des « actifs en gestion collective » et aboutissent à l'allocation stratégique suivante :

	IMMOBILIER	ACTIONS	PRIVATE EQUITY	OBLIGATIONS	CASH ET ASSIMILÉS
Allocation stratégique	20%	25%	5%	25%	25%
Allocation stratégique LT (hors 20% de cash)	25%	32%	6%	32%	5%

Les fourchettes d'allocation tactique sont fixées à +/- 5% des poids de l'allocation stratégique, à l'exception du private equity dont le poids de 5% doit être considéré comme un maximum.

L'allocation stratégique, hors cash et assimilés, représente l'allocation stratégique hors actifs immédiatement mobilisables pour faire face aux besoins de fonctionnement de la Fondation de France. Elle représente donc les poids de l'allocation stratégique de long terme.

Modes de gestion

Les actifs financiers sont gérés :

- de façon collective, au moyen de quatre fonds communs de placement dédiés à la Fondation de France, disposant de profils de gestion adaptés à l'objet et à la contrainte de pérennité des fondations abritées :

France B 0% obligations 14% actions 86% monétaire -1,65%	France D 60% actions 40% monétaire -11,43%	France I 100% immobilier + 4,74%	France 2i 100% impact social & environnemental TVPI : 1,03x
--	---	--	---

- ou au travers de gestions particulières via un établissement financier ou des supports de placements spécifiquement sélectionnés pour certaines fondations abritées. Cette gestion

est ouverte aux fondations abritées sous certaines conditions de charges spécifiques attachées à la libéralité ou de l'importance des actifs financiers gérés. Au 31 décembre 2022, la Fondation de France comptait 52 fondations abritées à gestion individualisée.

Conformément à sa Charte de gestion financière, la Fondation de France privilégie le principe de délégation de la gestion financière de ses actifs. En excluant les produits bancaires et assurantiels (soit 768 M€), 86% des réserves (1 304 M€) font l'objet d'une gestion déléguée (via des fonds dédiés ainsi que des mandats de gestion ou de conseil), tandis que 14% (205 M€) sont gérées en direct par la Fondation de France.

Politique de distribution des fonds collectifs

La Fondation de France a mis en place une politique active de distribution permettant aux fondations abritées de disposer de revenus afin de sécuriser tout ou partie de leur budget annuel. Les fondations abritées dont les fonds sont investis dans le cadre de la gestion collective se voient attribuer chaque année une part significative de l'augmentation éventuelle de la valeur de ses investissements sous la forme de versement d'un coupon.

Coupons distribués au cours des cinq dernières années :

	2018	2019	2020	2021	2022
France B	1,00%	1,50%	1,00%	2,00%	0,50%
France C	2,00%	3,00%	2,00%	3,50%	Clôturé en juin 2022
France D	3,00%	4,00%	3,00%	6,50%	2,00%
France I	-	2,07€/action	2,40€/action	2,32€/action	2,60€/action

Le fonds d'actifs non cotés France 2i a, pour sa part, distribué la plus-value réalisée à l'occasion de la cession d'un actif soit 2,29€ par part.

Rémunération de la trésorerie des fondations abritées à dotation

Compte tenu, d'une part, de la position d'allocation d'actifs tactique prudente adoptée par le Comité financier et, d'autre part, de la remontée des taux de rémunération des produits bancaires, il a été décidé, sur proposition du Comité financier, de rémunérer, au titre du 2^e semestre 2022, le compte courant entre la Fondation de France et les fondations abritées à dotation. Le taux de rémunération a été fixé au niveau du taux moyen obtenu par la Fondation de France pour la gestion de la trésorerie globale, soit un taux de 1,08%.

Les intérêts ainsi distribués aux fondations abritées à dotation se sont élevés à 2,4 M€.

Année 2022

L'exercice 2022 est caractérisé par une forte volatilité des marchés actions, qui ont affiché des performances généralement très négatives, et par un krach d'une rare violence sur le marché obligataire. Ces mouvements s'expliquent à la fois par le contexte géopolitique (guerre en Ukraine notamment) et par la situation économique qui a nécessité un changement de cap en matière de politique monétaire.

Face aux pressions inflationnistes, les banques centrales ont en effet été contraintes d'abandonner leurs politiques de taux zéro et de modifier leurs approches quantitatives en abaissant progressivement l'encours de leurs bilans, réduisant ainsi la liquidité attribuée aux marchés financiers et à l'activité économique. Cet ajustement monétaire majeur s'est accompagné d'anticipations récessionnistes et de doutes sur la capacité des banques centrales à juguler l'inflation.

Dans ces conditions, les marchés actions ont enregistré pour la plupart des baisses à deux chiffres, et les marchés de taux d'intérêt ont connu pour leur part un choc majeur.

Dans cet environnement complexe, le Comité financier de la Fondation de France a procédé aux mouvements suivants en 2022 :

- allègement de l'exposition obligataire via :
 - le fonds dédié France B, dont la poche obligataire (85 %) a été intégralement remplacée par une poche monétaire indexée sur l'€ster ;
 - la liquidation du fonds dédié France C dont 77,5 % étaient investis en produits de taux ;
 - la cession par la Fondation Daniel et Nina Carasso, sur recommandation du Comité financier de la Fondation de France, du fonds obligataire PIMCO High Yield Monde ;
- renforcement de son exposition immobilière, par l'abondement du fonds France I (capital engagé cible de 300 M€).

Par ailleurs, le Comité financier a pris les décisions suivantes :

- déploiement dans le temps d'une poche d'immobilier coté au sein de France I (à hauteur de 40 M€, soit 12 % du capital engagé cible) ;
- lancement de deux appels d'offres (2 x 250 M€ environ) pour la gestion d'un fonds obligataire à échéance et d'un fonds actions positionné sur l'Europe et les États-Unis mettant en œuvre une gestion non benchmarkée, à faible turn-over, capable de profiter de l'environnement économique actuel et anticipé (inflation, hausse des taux, géopolitique...) sur un horizon de six ans.

Revenus financiers nets négatifs de 107 M€

Synthèse des revenus de placements financiers

en milliers d'euros	2021	2022
PORTEFEUILLE MOYEN	2 318 100	2 293 900
Revenus financiers liés aux distributions	41 569	20 840
Plus ou moins-values de cession	33 438	3 653
REVENUS BRUTS	75 008	24 493
TAUX DE RENTABILITÉ BRUT	3,2 %	1,1 %
Variation des provisions	910	- 24 028
Variation de l'écart de réévaluation	89 366	- 107 564
REVENUS NETS	165 283	- 107 100
TAUX DE RENTABILITÉ NET	7,1 %	- 4,7 %

Les revenus nets de l'année 2022 ont été marqués principalement par :

- le maintien d'une distribution de revenus par les fonds collectifs France B et D malgré la forte chute des marchés obligataires et de la baisse des marchés actions. Ces distributions ont cependant été significativement inférieures à celles de 2021 ;
- la clôture du fonds collectif France C ;
- la réalisation de moins-values à l'occasion d'allègements réalisés sur la poche obligataire pour sécuriser le portefeuille financier de la Fondation de France ;
- une érosion de la valorisation des actifs détenus, en ligne avec la baisse des marchés financiers.

Investissement socialement responsable, investissement à impact social et environnemental

Investissement socialement responsable

La Charte de gestion financière de la Fondation de France inclut une mention explicite en faveur de l'investissement responsable : « La Fondation de France privilégie les placements cohérents avec sa mission d'intérêt général en considérant dans sa gestion des critères extra-financiers Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) ».

À fin décembre 2022, l'analyse extra-financière fait ressortir les éléments suivants :

- l'ensemble de la gestion collective (France B, D, I et 2i) et des fonds dédiés aux fondations abritées intègre des critères extra-financiers, soit 927 M€ ;
- 60 % des actifs ne sont pas couverts par l'analyse (il s'agit notamment des produits bancaires et des fonds non cotés) ;

- parmi les 40% d'actifs analysés (906 M€), 73% de l'encours est couvert par l'analyse reposant sur la base de données MSCI ESG Research.

L'analyse extra-financière se décompose selon les grands thèmes suivants :

- **l'empreinte carbone** du portefeuille mesurée au travers de l'intensité carbone afin de mesurer l'exposition d'un portefeuille aux entreprises émettrices de carbone. Cette mesure est une moyenne pondérée des émissions carbone par le chiffre d'affaires des entreprises ; elle est robuste aux différents types de sociétés et aux différentes classes d'actifs ; **l'intensité carbone** est définie par la moyenne pondérée des ratios « émissions de CO₂ (tonnes)/CA (chiffres d'affaires, M€) » de chaque émetteur composant le portefeuille. Ainsi, l'intensité carbone constitue une mesure absolue d'un poids de CO₂ (tonnes) par CA (chiffres d'affaires) émis par les émetteurs présents dans le portefeuille ;

• **l'ESG**

l'environnement met en avant l'impact des activités humaines sur la nature comme la pollution, le changement climatique, la déforestation ou la génération de déchets ; **le critère social** prend en compte l'organisation des relations entre personnes et inclut des facteurs comme la diversité du genre, le respect des droits de l'homme ou la relation avec la communauté civile ;

la gouvernance vérifie les intérêts entre apporteurs de capitaux et dirigeants d'entreprise. Ce critère prend en compte

l'indépendance et la composition du Conseil d'administration et de surveillance, la rémunération et les modes d'incitation des managers, les procédures de contrôle interne, le respect des règles d'éthique et du droit ;

le Rating ESG mesure la capacité des entreprises à gérer les risques et opportunités de moyen et long termes liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance ;

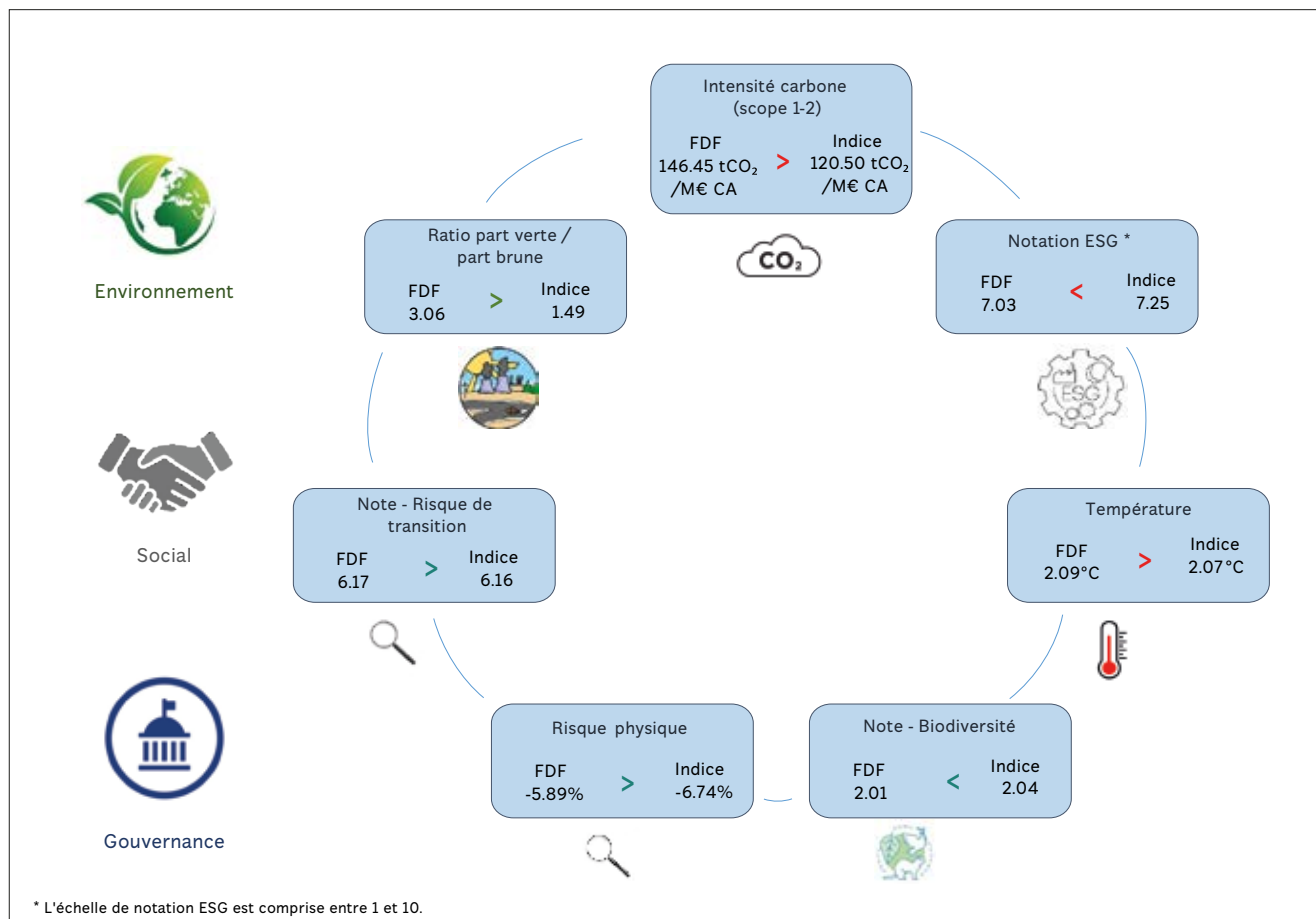
- **la température** du portefeuille se mesure par rapport à son alignement à la trajectoire de réchauffement climatique de 2°C ;

- **le risque physique** est défini comme le risque résultant de dommages directement causés à l'activité des entreprises par les phénomènes météorologiques et climatiques ;

- le risque de dégradation de la **biodiversité**.

Pour pouvoir interpréter les résultats, nous avons choisi de comparer le portefeuille avec l'indice composite : 50% MSWI EMU + 50% Barcap Euro Aggregate.

Certaines fondations abritées, conscientes des conséquences économiques, sociales et environnementales de leurs investissements, intègrent des critères extra-financiers dans leur processus de sélection, à l'image de la Fondation Daniel et Nina Carasso qui a pris des engagements forts au sein de son portefeuille en excluant notamment les sociétés du secteur de la production et du raffinage d'énergies fossiles (avec la signature du programme de « divest – invest ») et en réalisant des investissements à impact social et environnemental.



Investissement à impact social et environnemental

L'investissement à impact social est une stratégie d'investissement dans des sociétés non cotées cherchant à générer des synergies entre impact social, environnemental et sociétal accompagné d'un rendement financier équitable.

Cette catégorie intègre l'investissement durable consistant à financer des projets ou des entreprises ayant une activité dans des secteurs particulièrement exposés aux défis environnementaux et sociétaux les plus urgents, à l'instar de l'agriculture durable, des énergies renouvelables, de la microfinance et des services de base abordables et accessibles tels que le logement, la santé et l'éducation.

Ces investissements constituent un sous-ensemble de l'investissement socialement responsable (ISR).

Le tableau suivant synthétise les montants investis ou engagés par la Fondation de France sur cette stratégie :

INVESTISSEMENTS À IMPACT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL	MONTANT ENGAGÉ	MONTANT VALORISÉ	NOMBRE D'INVESTISSEMENTS
2022	150 M€	100 M€	19
2021 pour rappel	148 M€	79 M€	20

Évolution des marchés

En 2022, les marchés actions ont connu une très forte volatilité et un krach violent a frappé le marché obligataire.

Marché actions

Les marchés actions ont enregistré pour la plupart des baisses à deux chiffres. Le Nasdaq enregistre l'une des pires performances de l'année avec une chute de -33,1%. Toujours aux États-Unis, l'indice S&P500 chute de -19,4%.

Pour l'Europe, l'indice autrichien ATX enregistre la pire performance de l'année (-19%) alors que l'indice ASE à Athènes progresse de +4,1%. L'indice EuroStoxx 50 baisse pour sa part de -11,7%. L'indice CAC 40 s'est mieux tenu que le Dax avec une baisse de -9,5% contre -12,4% pour l'indice allemand. Enfin, le FTSE 100 à Londres gagne +0,9% grâce au poids des valeurs pétrolières et minières.

En zone euro, l'énergie délivre la plus forte performance sectorielle en 2022 (+31,6%) alors que la technologie affiche la plus forte baisse à -27,6%, après avoir gagné +40,6% en 2021.

Marché obligataire

Si la baisse a été sensible sur les marchés actions, les marchés de taux d'intérêt ont enregistré un choc majeur :

- en France, l'OAT 10 ans est passée de 0,2% en début d'année à 3,11% fin décembre, soit une hausse de 291 points de base, plus violente encore que celle des krachs historiques de 1994 (+203 bps) et de 1981 (+202 bps) ;
- aux États-Unis, le rendement des T-Notes est pour sa part passé de 1,51% à 3,83% sur l'année, soit une hausse de 232 points de base.

La valorisation des indices obligataires s'est donc fortement dégradée, de façon graduelle selon la maturité des titres concernés. En effet, si en moyenne la baisse atteint -18,4% (indice EuroMTS Global), les indices 1-3 ans et +15 ans perdent respectivement -5,2% et -36,1% sur l'année.

Les primes de risque des obligations d'entreprise ont également augmenté, reflétant une perception plus aigüe du risque par les investisseurs. En moyenne, en zone euro, cette prime a augmenté de 98 à 166 points de base en 2022 (indice Merrill Lynch Euro Credit).

Caractéristiques des cinq fonds de gestion collective

France B

FORME JURIDIQUE	Fonds Commun de Placement de droit français						
DATE DE LANCEMENT	24 septembre 2004						
1 ^{RE} VALEUR LIQUIDATIVE	100€						
VL AU 31/12/2022	137,87€						
GESTIONNAIRES	Poche actions : BNPP AM en multigestion Poche taux : Amundi						
NOMBRE DE PARTS	1 560 883						
NOMBRE DE PORTEURS	232						
ENCOURS AU 31/12/2022	215 198 896€						
FRAIS DE GESTION MAXIMUM	0,50%						
AFFECTATION DES RÉSULTATS	Capitalisation / Distribution						
DÉPOSITAIRE – VALORISATEUR	BNP Paribas Securities Services						
PERFORMANCE	1 an : - 1,65 % 3 ans, annualisée : + 0,76 % 5 ans, annualisée : + 0,91 %						
ÉCHELLE DE RISQUE	1	2	3	4	5	6	7

L'objectif de ce fonds est de battre durablement son indice de référence composite de 85 % (objectif de performance de €STER) et 15 % d'actions internationales (à dominante européenne). L'univers d'investissement du FCP est mondial, tant pour la poche actions que pour la poche obligataire. Afin de se prémunir contre la chute du marché obligataire, l'exposition obligation a été liquidée en juin et octobre 2022. La stratégie obligataire du fonds est en cours de révision. Par ailleurs, pour rappel, en 2021, le Comité financier avait décidé de réduire l'exposition actions ramenant celui-ci de 20 % à 15 %.

Ce fonds est destiné aux fondations ayant un objectif de placement de 2 à 3 ans.

France D

FORME JURIDIQUE	Fonds Commun de Placement de droit français						
DATE DE LANCEMENT	4 décembre 2008						
1 ^{RE} VALEUR LIQUIDATIVE	100€						
VL AU 31/12/2022	161,88€						
GESTIONNAIRES	BNPP AM en Multigestion						
NOMBRE DE PARTS	1 051 614						
NOMBRE DE PORTEURS	70						
ENCOURS AU 31/12/2022	170 235 198€						
FRAIS DE GESTION MAXIMUM	0,50%						
AFFECTATION DES RÉSULTATS	Capitalisation / Distribution						
DÉPOSITAIRE – VALORISATEUR	BNP Paribas Securities Services						
PERFORMANCE	1 an : - 11,4 % 3 ans, annualisée : + 2,3 % 5 ans, annualisée : + 4,2 %						
ÉCHELLE DE RISQUE	1	2	3	4	5	6	7

France D est un fonds d'actions internationales qui intègre des critères extra-financiers pour le choix de ses sous-jacents. Ces investissements socialement responsables (ISR) sont réalisés via une sélection d'OPCVM. Cette structure sous forme de fonds permet de cibler et d'intégrer différentes thématiques d'investissement : transition énergétique, vieillissement de la population, social et gouvernance d'entreprise, eau... Pour rappel, en septembre 2021, le Comité financier a décidé de limiter l'exposition actions du fonds à 60 % de son encours afin de limiter le risque lié à ces marchés.

La stratégie du fonds consiste en une exposition à hauteur de 40 % sur le marché monétaire, 30 % sur les actions européennes et 30 % sur les actions internationales.

Ce fonds est destiné aux fondations ayant un objectif de placement de 4 à 7 ans.

France I

FORME JURIDIQUE	SPPICAV (Société à Prépondérance Immobilière à Capital Variable)						
DATE DE LANCEMENT	24 avril 2017						
1 ^{RE} VALEUR LIQUIDATIVE	100€						
VL AU 31/12/2022	111,67€						
GESTIONNAIRES	BNP Paribas REIM						
NOMBRE DE PARTS	1 733 146						
NOMBRE DE PORTEURS	10						
ENCOURS AU 31/12/2022	193 947 732 €						
FRAIS DE GESTION MAXIMUM	0,80%						
AFFECTATION DES RÉSULTATS	Distribution						
DÉPOSITAIRE – VALORISATEUR	BNP Paribas Securities Services						
PERFORMANCE	1 an : + 4,7% 3 ans, annualisée : + 5,1% 5 ans, annualisée : + 4,1%						
ÉCHELLE DE RISQUE	1	2	3	4	5	6	7

France I vise à offrir une exposition à l'immobilier indirect, principalement en Europe et sur les différents segments de l'immobilier. Le fonds recherche une diversification des risques en investissant dans des biens ou des fonds ayant une exposition complémentaire notamment en termes de typologie d'actifs (bureaux, commerce, logistique, résidences seniors...). Le fonds intègre des critères extra-financiers dans son processus d'investissement. Le Comité financier de mars 2022 a décidé de porter la taille cible du fonds de 100 M€ à 300 M€.

Ce fonds est destiné aux fondations ayant un objectif de placement supérieur à 10 ans.

France 2i

FORME JURIDIQUE	SLP (Société de Libre Partenariat)						
DATE DE LANCEMENT	22 mai 2019						
1 ^{RE} VALEUR LIQUIDATIVE	100€						
VL AU 31/12/2022	55,28€						
GESTIONNAIRES	RAISE Conseil						
NOMBRE DE PARTS A	1 000 000						
NOMBRE DE PORTEURS	58						
ENCOURS AU 31/12/2022	57 412 005 €						
FRAIS DE GESTION MAXIMUM	2,00% HT						
AFFECTATION DES RÉSULTATS	Capitalisation / Distribution						
DÉPOSITAIRE – VALORISATEUR	Société Générale						
MULTIPLE DE VALORISATION	TVPI 2022 : 1,03 TVPI 2021 : 0,93 TVPI 2020 : 0,90						
ÉCHELLE DE RISQUE	1	2	3	4	5	6	7

France 2i vise à investir dans des entreprises non cotées en visant un fort impact positif et des rendements équitables. France 2i privilégie les entreprises susceptibles de provoquer un changement systémique sur nos modes de vie, de production et de consommation, en les accompagnant dans la durée en actionnaire minoritaire actif.

Ce fonds est destiné aux fondations ayant un objectif de placement supérieur à 10 ans.

Gestion des risques

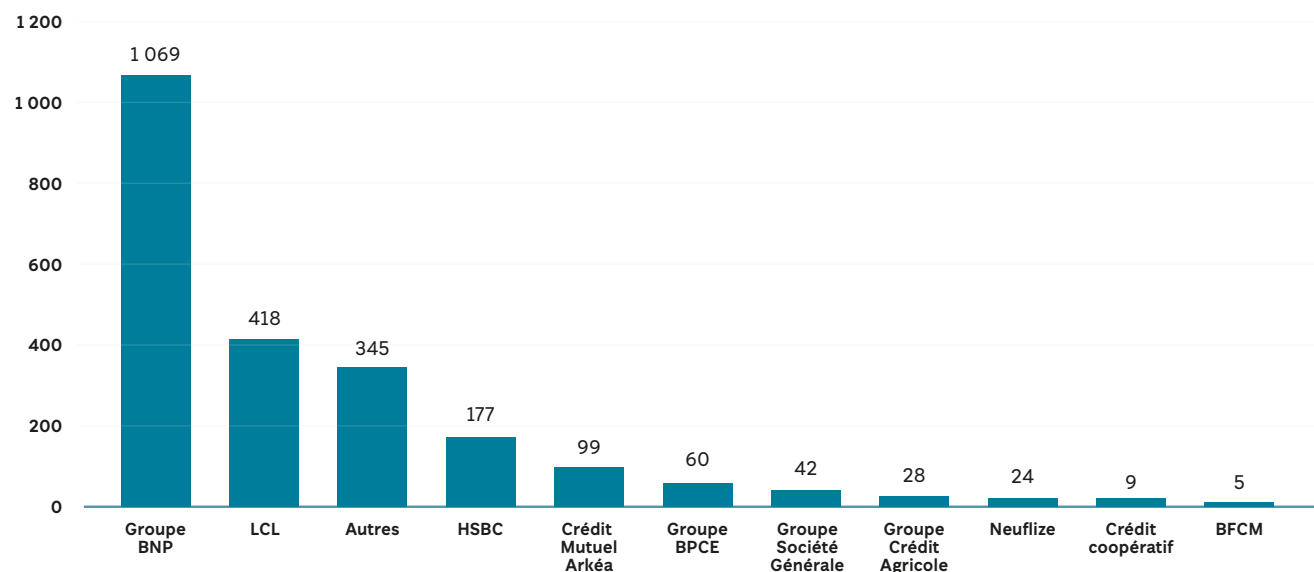
La Fondation de France porte une attention particulière à la gestion des risques financiers.

Elle s'assure tout d'abord d'être entourée de plusieurs prestataires financiers de premier ordre :

- la conservation des actifs est confiée à des banques parmi les mieux notées en Europe ;

- la gestion financière est déléguée à des prestataires (sociétés de gestion ou banques privées) reconnues ;
- la trésorerie est placée auprès de contreparties bancaires offrant, là aussi, les meilleures garanties en matière de solvabilité.

Répartition des encours par contrepartie (en M€)



Tous les mois, elle suit les performances et l'allocation d'actifs de son portefeuille à travers un tableau de bord, comportant notamment :

- la structure des placements ;
- la répartition par classe d'actifs ;
- la répartition géographique ;
- l'analyse extra-financière du portefeuille ;
- les indicateurs de performances et de risques des investissements réalisés.

Chaque semestre, elle réalise un rapport de gestion financière lui permettant de :

- vérifier que la structure des placements est en cohérence avec la politique définie et la Charte des investissements ;
- analyser son risque de contreparties bancaires et assurantielles, s'assurant ainsi que ses placements sont réalisés auprès des institutions les plus solides ;
- réaliser des « stress tests » sur l'ensemble de ses actifs, afin d'observer la résistance de son portefeuille dans différentes configurations de marché, et de prendre des mesures préventives le cas échéant.

Enfin, la Fondation de France mandate un cabinet spécialisé dans le conseil en investissement pour l'assister notamment dans les domaines suivants :

- conseil en matière d'allocation d'actifs et de structure de portefeuille ;
- sélection de prestataires via l'organisation d'appels d'offres ;
- suivi des portefeuilles et des prestataires (respect des contraintes, contrôle des frais de gestion, mesure et comparaison des performances...) ;
- réalisation de documents ad hoc et d'analyses d'investissements (analyse consolidée de la poche obligataire, analyse extra-financière consolidée...).

Fondation
de
France

40 avenue Hoche
75008 Paris
Tél.: 01 44 21 31 00
fondationdefrance.org

Suivez-nous



Conception et réalisation:

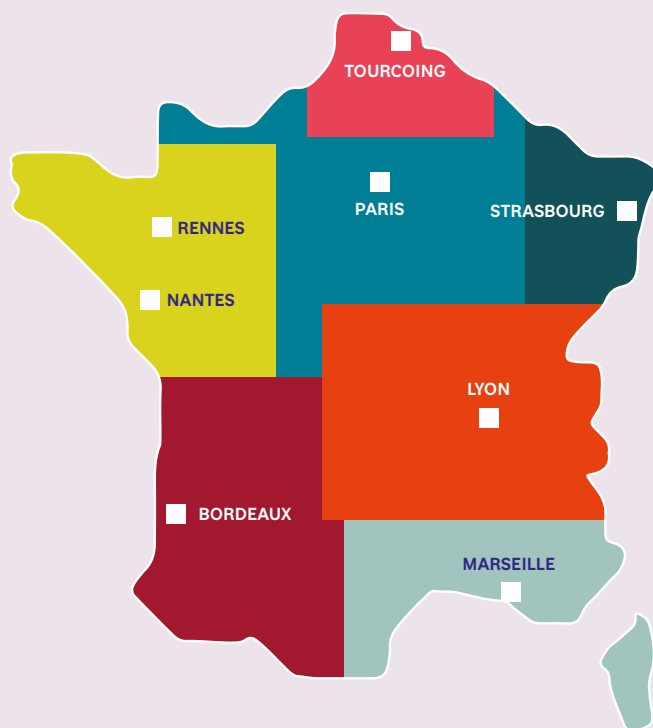
EPCOKA

Textes: Fondation de France.

Crédits photo: Ongaeshi
Studio/Fondation de France.



La Fondation de France bénéficie du label IDEAS qui atteste du respect des bonnes pratiques en matière de gouvernance, gestion financière et efficacité de l'action.



**Fondation de France
Siège et Centre-Ouest**

40 avenue Hoche
CS 30001
75008 Paris
01 44 21 31 00
fondation@fdf.org

**Fondation de France
Grand-Ouest**

Le Seize – Centre d'affaires
16 esplanade
du Champ de Mars
35000 Rennes
02 99 38 24 22
grandouest@fdf.org
5 rue Columelle
44000 Nantes
02 51 83 20 70
grandouest@fdf.org

**Fondation de France
Sud-Ouest**

29 rue Esprit-des-Lois
33000 Bordeaux
05 56 52 03 07
sudouest@fdf.org

**Fondation de France
Méditerranée**

42 rue Montgrand
CS 20004
13006 Marseille
04 91 90 08 77
mediterranee@fdf.org

**Fondation de France
Centre-Est**

19 rue de l'Arbre-Sec
69001 Lyon
04 72 10 92 30
centreest@fdf.org

**Fondation de France
Grand-Est**

10 rue Sainte-Marguerite
CS 90012
67083 Strasbourg Cedex
03 88 22 78 68
grandest@fdf.org

**Fondation de France
Région Nord**

5 rue de Tournai
59200 Tourcoing
03 20 11 80 90
nord@fdf.org